

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1998**



The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

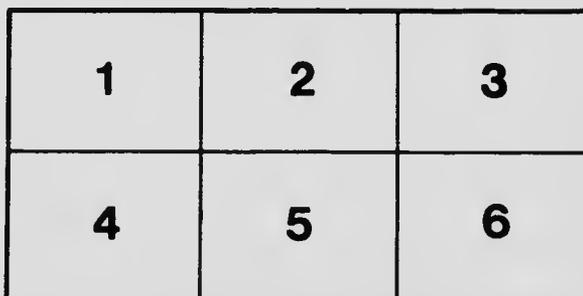
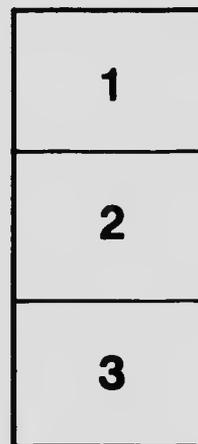
Université de Sherbrooke

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

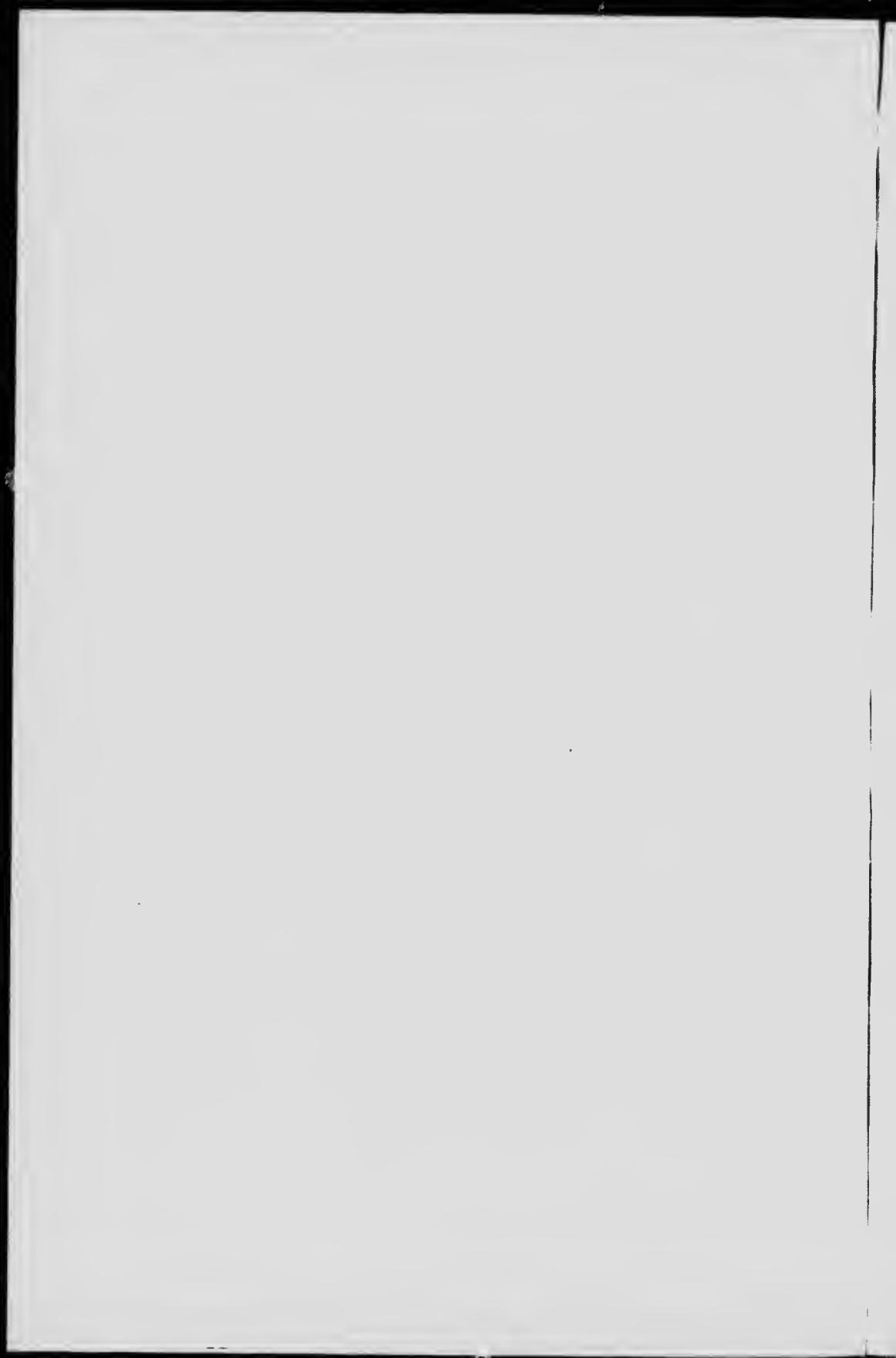
Université de Sherbrooke

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



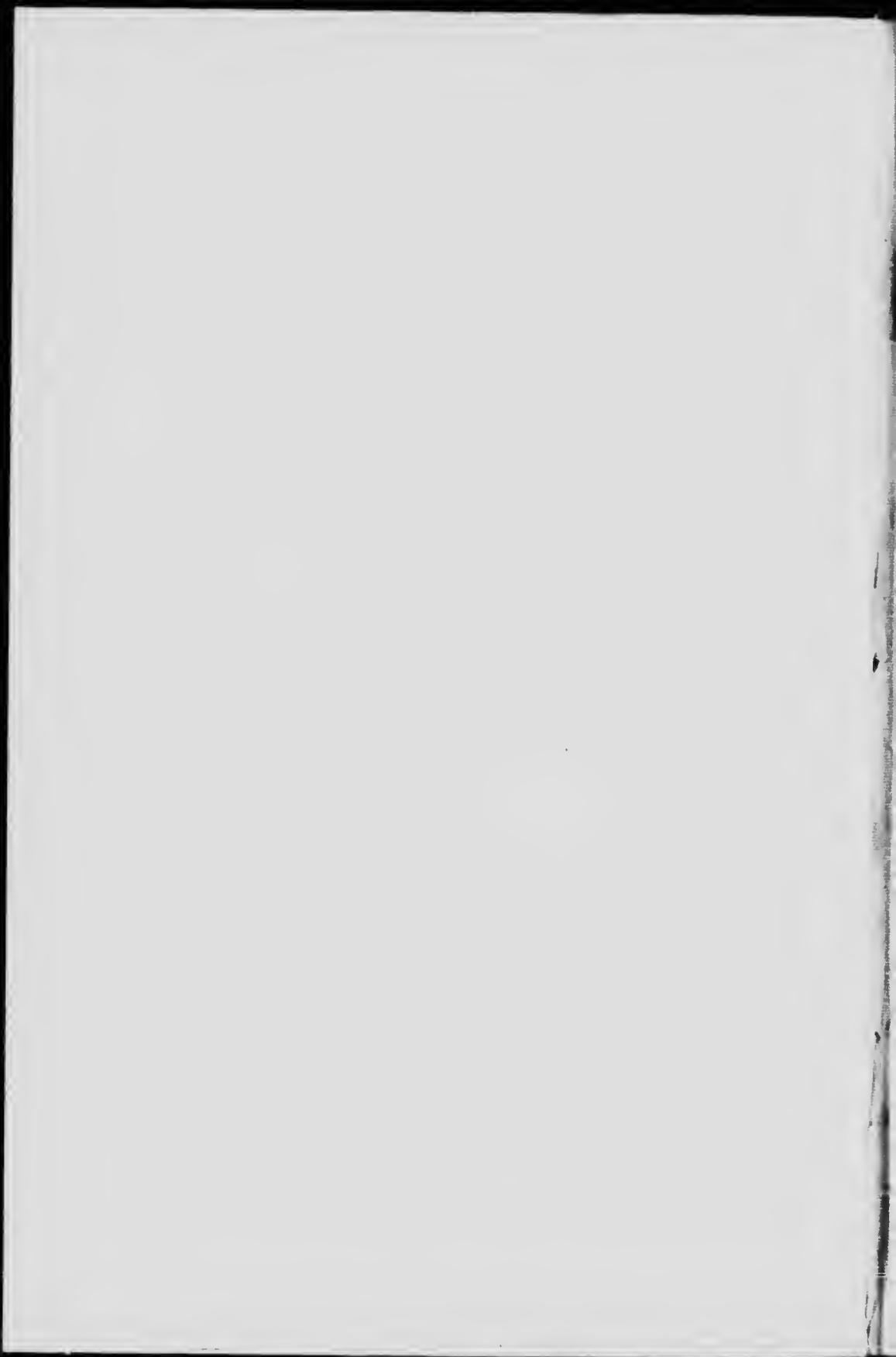
1  
- 0.11.

**LA COLONIE DU REPATRIEMENT**  
**Extraits de La Revue canadienne, 1914-1915**

par

**C.-Edmond CHARTIER**

**LA COLONIE DU RAPATRIEMENT**



LOUIS-PHILIPPE DEMERS  
1162 BOUL. ALEXANDRE  
SHERBROOKE. QUÉ. 569-1783



BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

## La Colonie du Rapatriement

**L**ES fondateurs de la colonie, en consacrant leur oeuvre à la plus grande gloire de Dieu et de la France, lui assignèrent pour objet la civilisation d'abord, la colonisation ensuite. Il n'est pas étonnant qu'une terre pourvue d'une pareille destinée soit devenue le théâtre du "miracle canadien".

Avec quelle ténacité la race française a accompli la première partie de sa mission ! Le concours de l'Etat permit à la religion de pénétrer de son influence les nations barbares de l'Amérique du Nord. Chez nous comme à Rome, les chrétiens ont germé dans le sang des martyrs.

De la seconde partie la race s'est aussi acquittée dans une large mesure. Peut-être eût-elle complété son oeuvre en ce sens, si la Providence n'eût voulu que le succès fût trempé dans l'épreuve. L'Anglais mit obstacle, pour un temps, à cette marche précipitée vers le but à atteindre. Mais la foi du peuple et son attachement au clergé sauvèrent la colonie. Le colon français, un instant abattu, se redresse de toute sa hauteur. Il dépose le fusil pour reprendre la charrue et la hache. Il attaque la forêt comme il avait fait l'ennemi : le pin et le bouleau, l'érable et le hêtre cèdent la place à l'épi jaune, à la grappe blonde. La terre reçoit dans ses flancs le grain qu'elle multiplie avec une étonnante fécondité. Sous les toits de chaume ou d'écorce, le frère succède au frère et la soeur à la soeur. A cette époque, si la guerre a décimé le peuple, la paix le décuple.

Nous voulons attester la fidélité de notre race à exécuter cette part de sa mission, en montrant qu'elle sut être agricole

avant tout. C'est là sa gloire, enellie à l'ombre des bois, dans le rude labeur et l'âpre souffrance. Cette gloire, une foule de faits particuliers la proclament. Nous voulons dégager seulement l'un d'eux : le défrichement opéré dans trois cantons (Ditton, Chesham, Emberton) de l'est de la province de Québec.

## I

## CONCESSION ET PARTAGE DES TROIS CANTONS

Lors du traité de Paris en 1763, toute la partie orientale du Québec actuel, depuis les seigneuries jusqu'à la frontière, n'était qu'une vaste forêt où le sauvage vivait encore en liberté. Pour fournir un refuge aux immigrants d'Angleterre et aux *loyalistes* venus des Etats-Unis, les gouverneurs anglais firent délimiter, par des arpenteurs officiels, cette région encore vierge. La manière, toutefois, dont ils concédèrent d'abord ce domaine mit plutôt obstacle à la colonisation. Les cartes des arpenteurs comportent des sections trop vastes, d'environ dix milles carrés. Chacune devait former un canton ou *township* qui recevrait de l'Exécutif un nom pour commémorer une famille ou une localité d'Angleterre.

Après l'adoption de l'acte constitutionnel (26 décembre 1791), on établit un système quelque peu régulier de colonisation. Le gouvernement octroyait bien un canton entier, mais à une société composée généralement de quarante membres et dirigée par un *chef*. Si l'on ne sollicitait qu'une partie d'un canton, le nombre des associés pouvait être proportionnellement moindre. Toutefois, il ne fut jamais concédé, tant que dura ce régime, moins du quart d'un canton.

Pour obtenir l'octroi, on alléguait surtout les services

rendus pendant la guerre. Si l'Exécutif agréait la supplique, on partageait en *lots* la partie demandée. L'arpenteur en réservait un septième pour la Couronne (*domaine public*), un autre septième pour le soutien des *ministres protestants (réserves du clergé)*. Le reste, la société en devenait propriétaire. Elle acquérait ainsi de 200 à 1,200 acres de terre pour chacun de ses membres (1).

(1) Le document officiel (7 février 1792) qui institua ce régime est peu connu. M. Chilcoyne, ancien député de Wolfe, qui en retrouva l'original au palais de justice de Montréal, en a publié, d'après la *Gazette de Québec*, la version française presque barbare dans le *Courrier de Saint-Hyacinthe* (samedi, 12 octobre 1907). A cause de son importance et de sa rareté, nous la reproduisons intégralement. Cette proclamation constitue la première page de l'histoire de la colonisation dans les Cantons de l'Est.

"Proclamation.—Pour telles personnes qui désirent s'établir sur les Terres de la Couronne dans la province du Bas-Canada.

"Par son Excellence Alured Clark, Ecuyer, Lieutenant Gouverneur et Commandant en Chef de la dite Province, et Major Général des Forces de sa Majesté, etc., etc., etc.

"On fait savoir à tous intéressés que sa Majesté a donné par sa Commission et ses Instructions Royales au Gouverneur, et en son absence au Lieutenant Gouverneur, ou à la personne qui aura l'administration du Gouvernement de la dite Province du Bas-Canada pour le terme d'ailleurs Autorité et Ordre de concéder les Terres de la Couronne en icelle par patente sous le Grand Sceau d'icelle; et étant convenable de publier et déclarer l'intention Royale concernant telles Concessions et Patentes, je fais en conséquence savoir par la présente que les termes de Concession et établissement seront :

"*Premier.* Que les Terres de la Couronne qui seront concédées feront partie d'une juridiction (Township); si la juridiction est dans l'intérieur elle sera de dix milles carrés, si elle est sur des eaux navigables elle sera de neuf milles de front sur douze milles de profondeur, et sera mesurée et marquée, par l'Arpenteur ou le Député Arpenteur Général de Sa Majesté ou sous sa sanction et autorité.

"*Second.* Qu'on concédera seulement telle partie d'une juridiction qui restera, après une réserve d'une septième partie d'icelle pour l'entretien d'un Clergé Protestant, et d'une autre septième partie pour la disposition future de la Couronne.

"*Troisième.* Qu'on ne concédera aucun lot pour ferme à aucune personne, qui contiendra plus que deux cents acres, cependant il est alloué

Le *chef* se chargeait de défrayer les dépenses d'arpentage, de construction des routes, d'érection des moulins. En retour, les associés lui faisaient remise de la majeure partie de leur part d'octroi et ne gardaient qu'un *lot* sur lequel ils étaient tenus de s'établir. Ces conditions, excessives en apparence, avaient pour but d'indemniser le *chef* pour ses frais et démarches. Malgré ces remboursements, dans la plupart des cas les *chefs* se ruinèrent et furent contraints de vendre leurs terres à vil prix, vu les difficultés exceptionnelles qu'offrait alors l'exploitation d'un canton.

Comme exemple, pour illustrer le fonctionnement de ce régime, nous pourrions rappeler les origines de chacun des trois cantons mentionnés plus haut. Contentons-nous, à titre d'échantillon, de marquer celles de l'un d'eux, le canton de Ditton.

---

et permis au Gouverneur, au Lieutenant Gouverneur, ou à la personne qui aura l'administration du Gouvernement, de concéder à aucune personne ou personnes telle plus ample quantité de terre qu'elles désireront n'ex-cédant pas mille acres en sus et au-delà de celle qui peut leur avoir été concédée au paravant.

"*Quatrième.* Que chaque personne qui demandera des Terres, falra connoître qu'elle est en état de les cultiver et de les améliorer, et, outre les serments usités, souscrira une déclaration (devant des personnes qui seront appointées à cet effet) de la teneur, des mots suivants sçavoir : " Je A. B. promets et déclare que je soutiendrai et défendrai de tout mon " pouvoir l'autorité du Roi dans son Parlement comme la Législature Su- " prême de cette Province ".

"*Cinquième.* Que les demandes pour des concessions seront faites par requête au Gouverneur, au Lieutenant Gouverneur, ou à la personne qui aura l'administration du Gouvernement pour le tems d'alors, et lorsqu'il sera à propos d'en accorder la demande, et sortira un ordre à l'officier propre pour le mesurage d'icelle, rapportable dans six mois avec un plan y annexé qui sera suivi d'une patente pour la concession d'icelle en Franc et Commun Socage, si on le désire, aux termes et conditions exprimés dans les instructions royales et ci-après suggérés.

"*Sixième.* Que toutes concessions réserveront à la Couronne tous charbons communément appelés charbons de terre, et les mines d'or, d'argent, de cuivre, d'étain, de fer et de plomb, et chaque patente contiendra

Le premier mai 1802, pendant l'administration de Milnes, un ordre de l'Exécutif enjoignait à l'arpenteur Samuel Holland de procéder au partage du quart sud-ouest de ce canton. Le bénéficiaire devait être une société présidée par M. Harris Yeomans et composée de seize autres membres: Stephen Bigelow, Anson Bradley, David Bradley, Christopher Babity, Alexander Brimne, William Chamberlain, Ebenezer Eastman, Andrew Henry, Obadiah Jones, Edmund Lamb,

une clause pour la réserve du bois de construction pour la marine Royale de la teneur suivante.

"Et pourvu aussi qu'aucune partie de l'étendue ou partie de terre concédée par le présent au dit... et ses héritiers ne se trouve dans aucune réserve ci devant faite et marquée pour nous, nos héritiers et successeurs par notre Inspecteur Général des bois ou son député légal; dans lequel cas notre présente concession pour telle partie de la terre donnée et concédée par icelle au dit... et ses héritiers à jamais comme ci-dessus, et laquelle, sur un mesurage qui en sera fait, sera trouvée dans aucune telle réserve deviendra nulle et sans effet, nonobstant toute chose y contenue au contraire."

"*Septième.* Que les deux septièmes réservés pour la disposition future de la Couronne et pour le soutien d'un Clergé Protestant ne soient pas des terres de terre divisées chacune d'une septième partie de la juridiction, mais les lots ou fermes en icelle qui, dans le rapport du mesurage de la juridiction par l'arpenteur général, seront désignés comme mis à part pour ces effets parmi les autres fermes dont la dite juridiction consistera; afin que les terres qui doivent être ainsi réservées, puissent être à peu près d'une valeur semblable à une égale quantité des autres parties qui seront concédées comme ci-dessus."

"*Huitième.* Que les concessionnaires respectifs prendront leurs concessions libres et quittes de rentes et d'aucuns autres frais que tels honoraires qui sont ou pourront être alloués d'être demandés et reçus par les différents officiers concernés dans la passation de la patente et dans l'enregistrement d'icelle, lesquels seront fixés dans un tableau autorisé et établi par le Gouvernement et affiché publiquement dans les différents offices du Greffier du Conseil, de l'Arpenteur Général et du Secrétaire de la Province."

"*Neuvième.* Chaque patente sera inscrite sur le registre dans six mois de la date d'icelle, dans les offices du Secrétaire ou d'enregistrement, et un extrait d'icelle dans l'office de l'auditeur."

"*Dixième.* Toutes fois qu'il sera jugé à propos de concéder aucune

Joseph Loret, Charles Lewis, David Marrow, Reuben Ross, Thomas Shadaric et Ziba Tuttle (<sup>2</sup>).

L'ordre fut exécuté cette année même : "Rapport ayant été fait à son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, ce dernier fit émettre, le 13 mai 1803, des lettres patentes érigeant le canton de Ditton comme étant borné au nord par l'étendue de terre inculte communément appelée le canton de Hampden, au sud par l'étendue de terre inculte communément appelée le canton d'Emberton, à l'est par l'étendue de terre inculte communément appelée le canton de Chesham et à l'ouest par le canton de Newport ". On ignore quelle raison motiva le choix de ces noms. Ditton est celui d'un écrivain mort à Londres en 1715; Chesham désigne une commune du Birminghamshire. Quant à Emberton, ce serait peut-être une corruption du nom de Pemberton, homme célèbre de la Grande-Bretagne. Ainsi semble l'indiquer M. Stanislas Drapeau : " Sur la même ligne que Newport se trouve le canton de Dit-

---

quantité accordée à une personne de mille acres ou au dessous et qu'elle ne pourra être trouvée par raison des dites réserves et de concessions antérieures dans la juridiction exprimée dans la requête, la ditte, ou ce qui sera nécessaire pour remplir à telle personne la quantité marquée, lui sera assignée dans quelque autre juridiction sur une nouvelle requête qu'elle présentera à cet effet. Et toutes personnes qui y sont intéressées prendront connoissance des différens réglemens susdits et s'y conformeront en conséquence. Donné sous mon seing et sceau au Chateau St. Louis dans la ville de Québec, le septième jour de Février dans la trente deuxième année du règne de Sa Majesté et dans l'an de Notre Seigneur mil sept cent quatre vingt douze.

(Signé) ALURED CLARK.

Par ordre de Son Excellence,

(Signé) HUGH FINLAY, faisant fonction de Secrétaire.

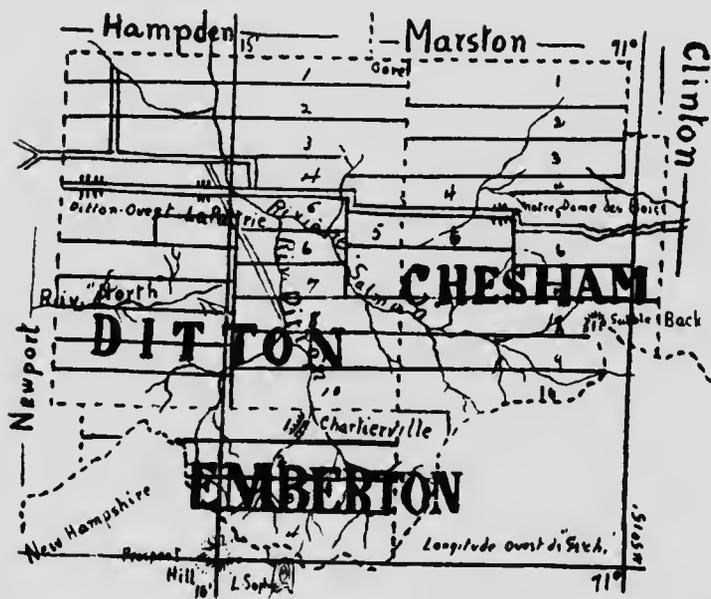
Traduit par ordre de Son Excellence,

(Signé) P. A. DE BONNE, A. S. & T. F. "

(<sup>2</sup>) Fait significatif : aucun de ces noms ne se retrouve aujourd'hui dans le canton.

ton, borné par Chesham à l'est, Hampden au nord et par Pemberton au sud (3).”

La concession comprenait, outre le domaine public et la partie réservée au clergé, 55 lots. Chacun mesurait 73 chaînes et 5 mailles en longueur (733 mètres environ), 28 chaînes et 75 mailles en largeur, soit une superficie de 200 acres en sus de l'espace ménagé pour l'ouverture des routes. L'ensemble des 55 lots couvrait une étendue de 15,400 acres. La part de la Couronne fut de 11 lots, soit 2,200 acres; de même, celle du clergé.



Cette carte fut préparée, en 1884, par M. E. R. Smith, propriétaire du *News* de Montréal et de Saint-Jean. Elle reproduit exactement les divisions originelles des trois cantons. Le pointillé de haut en bas, passant par Chartierville et aboutissant à Gore, constitue la *grand ligne*. Les barres qui séparent les carrés, marqués 1, 2, 3... 10, indiquent les rangs. Cookshire et Sherbrooke sont à l'ouest, presque en ligne avec Chartierville.

(3) *Etudes sur la colonisation du Bas-Canada* (octobre 1862).

Ni le *chef* ni les associés ne s'occupèrent de coloniser leurs domaines. Divers capitalistes les acquirent soit des représentants des concessionnaires soit du conseil de comté après qu'ils eurent été adjugés pour recouvrement de taxes municipales. Le plus important de ces capitalistes fut la *Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique*, l'un des plus grands obstacles, au dire des industriels, qu'ait jamais rencontrés le développement de l'industrie dans les Cantons de l'Est. Elle obtint en plus, par lettres patentes du 4 janvier 1847, ce que la Couronne possédait encore dans le quart sud-ouest du canton de Ditton.

Les trois autres quarts de ce canton contenaient 500,000 acres. Vers 1835, la même Compagnie se porta acquéreur de ce domaine; avec 85,000 acres en plus, qu'elle acheta également, il prit le nom de *Territoire de Saint-François*. Mais le 5 juillet 1841, fut conclue, entre le gouverneur Sydenham et John Fraser, fondé de pouvoirs de la Compagnie, la rétrocession des 500,000 acres. Pour ouvrir ce territoire à la colonisation, le gouvernement fit tracer le *Chemin Hampden et Rivière Arnold* et, le 2 juin 1862, le bureau des Terres de la Couronne le faisait partager en *lots*.

Ainsi délimité, le canton de Ditton, comme les deux autres d'ailleurs, se trouvait coupé par des *rangs* au bord desquels le colon érigeait d'ordinaire sa maison et les *dépendances*. A ces *rangs* aboutissaient les différents *lots*. Pour acquérir ceux-ci, il fallait s'adresser d'abord soit au représentant de la *Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique* soit à l'agent des Terres de la Couronne (domaine public).

En 1871, l'administration de ce domaine dans les Cantons de l'Est était confiée à quatre agences, celles de Magog, Arthabaska, Chaudière et Saint-François. Celle-ci, la plus importante, disposait des cantons de Whitton, Marston, Hampden, Ditton, Emberton, Chesham, Woburn, Clinton,

Ditchfield et Spalding (\*). Chaque *lot* de 100 acres coûtait soixante piastres, payables en cinq ans par annuités de douze piastres. Les conditions d'établissement n'étaient guère plus onéreuses. Six mois après l'achat, l'acquéreur devait s'installer lui-même ou envoyer un substitut pour deux ans. Il avait quatre années pour défricher dix acres sur chaque *lot* acheté et y construire une habitation d'au moins seize pieds par vingt (\*\*). Ces conditions remplies et les cinq versements effectués, le colon obtenait des lettres patentes qui le reconnaissaient comme seul propriétaire et maître chez lui.

L'acquisition des *lots* de la *Compagnie des Terres* était plus difficile. Les capitalistes anglais qui la constituaient avaient acquis ces terrains avec l'intention de les revendre à profit; aussi le prix en était-il comparativement plus élevé. Le taux variait avec la nature du sol et la proximité des chemins de fer ou des centres. Les conditions de paiement étaient à peu près les mêmes que pour les *lots* du domaine public. Pourvu que le premier versement fût fait au comptant et que l'on s'engageât à payer un intérêt annuel de 6% sur la balance du prix, le délai était indéfini.

Il y avait enfin des domaines entiers accaparés par de grands propriétaires. Sur ceux-là plusieurs colons se fixèrent de bonne foi; ils y firent même des améliorations. Mais un grand nombre, découragés par les réprimandes parfois brutales de leurs maîtres, abandonnèrent la tâche et s'enfuirent, ruinés, au delà de la frontière. Cette conduite des maîtres, à laquelle on connaît de nobles exceptions, fut l'une des

---

(\*) Chartier (Abbé J.-B.): *La colonisation dans les Cantons de l'Est*, 1871.

(\*\*) On voit encore de ces maisons qui abritent sous le même toit bêtes et gens.

principales causes qui retardèrent si longtemps la colonisation de certaines parties de nos cantons.

Ceux qui n'émigrèrent pas furent maintenus au poste par l'influence toute puissante de la religion. C'est elle qui fit accepter comme un devoir national leur pénible labeur aux colons de Ditton, Chesham et Emberton. L'action du gouvernement fut efficace aussi. C'est l'honneur de nos hommes publics du dernier demi-siècle d'avoir attiré sur ces terres nouvelles le trop-plein de nos *vieilles* paroisses. C'est leur honneur aussi d'y avoir rappelé ceux des nôtres que l'exiguïté de leurs terres, l'appauvrissement du sol et leur propre pénurie avaient poussés vers la confédération *américaine*.

(A SUIVRE).

**C.-Edmond CHARTIER,**  
Professeur au Séminaire de Sherbrooke

---

Dans les *Gesellenvereine* sont organisés des cours gratuits dont la fréquentation permet aux jeunes artisans de subir avec succès l'examen de "maître". En 1912, il y a eu 1,100 cours qui ont réuni 18,300 auditeurs: 5,700 auditeurs pour les 282 cours purement professionnels et 12,600 auditeurs pour les 811 cours d'écriture, d'arithmétique, de langue allemande, de correspondance commerciale, de comptabilité et de dessin.

Les 654 caisses d'épargne des *Gesellenvereine* ont un capital de 8,225,000 francs et une encaisse de 2,931,000 francs. Les caisses d'assurances sur la vie et contre la maladie, soumises au contrôle de l'Etat, groupent respectivement 4,500 et 4,200 adhérents. On le voit, les associations de "compagnons" n'ont pas attendu la propagande socialiste pour s'occuper de la question des assurances. Elles rendent également de grands services à leurs membres astreints au service militaire en les exerçant, dans 278 sections de gymnastique, groupant 6,143 adhérents.

Kolping n'a pas travaillé en vain: son oeuvre continue à faire du bien, alors que son fondateur est mort depuis près de cinquante ans! A Cologne, non loin de l'église qui renferme son tombeau, une statue le montre entourant un apprenti d'un geste d'affectueuse protection: sur le socle, cette simple inscription: *Adolf Kolping, der Gesellenrater*, c'est-à-dire Adolphe Kolping, "le père des compagnons". Nul n'a mieux mérité ce titre, car personne n'a fait autant pour les jeunes ouvriers, parce que personne ne les a plus vraiment ni plus chrétiennement aimés.

**Max. TURMANN.**

Membre correspondant de l'Institut de France.

## La Colonie du Rapatriement

(SUITE)

---

### II

#### PREMIERS ÉTABLISSEMENTS

**C**ETTE double influence, religieuse et civile, qu'exercèrent les autorités canadiennes françaises, devait pousser les nôtres de ce côté. Sans doute, quand on jette un coup d'œil rétrospectif sur les premiers établissements du canton de Ditton, on y aperçoit la trace d'un autre élément. Sa trace n'est pas plus profonde que ne fut long le séjour de ses représentants.

Le premier colon, Luther Hibbard Weston, de Cookshire, était né d'une famille yankee en 1831. Son père, Josiah Weston, avait pris du service pendant la guerre de l'Indépendance et combattu pour la république américaine. Le 23 juin 1863, le fils commençait à défricher les lots 35 et 36 du rang V : il en *abattit* vingt acres avec l'aide de quelques manoeuvres. Deux de ses compagnons, Louis Jacques et Narcisse Lessard, furent comme les précurseurs de la race canadienne française dans ce canton. Par malheur, un incendie ravagea le campement de Weston. Il dut marcher dix-sept milles pour trouver à manger. Le 1er janvier 1864, il revint avec deux autres des nôtres, Cyrille Gaulin et Joseph Roy. La femme de ce dernier, Zéphyrine Fontaine, fut la première Canadienne française qui foula le sol de la colonie nouvelle. Le 28 mars 1865, Weston épousait Caroline Swette à Eaton Corner. Jusqu'en 1867, soit pour une période de quatre ans, il fut le

seul colon résident de tout ce canton ; les autres, assez rares du reste, s'étaient bornés à servir à gages ou à être des manoeuvres.

L'Acte fédéral de 1867, qui concédait aux provinces l'administration du domaine public, activa la colonisation. Cette année même, le canton de Ditton reçut un Suédois du nom de Carl Sundberg, ainsi que J.-B. Bolduc et Elisiah Elger. Divers membres de la famille Narcisse Lanctôt, qui avaient acquis, le 18 juillet 1863, les lots 6, 7 et 8 du rang II, les suivirent et devinrent ainsi, dans le canton, les premiers propriétaires résidents issus de notre race. Une colonie norvégienne s'installa le 25 août 1868. Habitnés pourtant à un climat rigoureux, aux montagnes et aux forêts, ces hommes ne purent persévérer; ils allèrent bientôt retrouver, dans les Etats de l'ouest américain, la masse de leurs compatriotes émigrés. Enfin, les années subséquentes amenèrent quelques aventuriers avides de s'enrichir. On venait de découvrir, dans le lit de la petite rivière Ditton, des pépites d'or, dont l'une fut vendue \$135; aussi quelques-uns d'entre eux s'établirent-ils sur les lots abandonnés par les Norvégiens. Mais le motif qui les y avait attirés fut impuissant à les retenir dans la région.

Alors commença ce va-et-vient qui caractérise toute colonie en train de disparaître.

### III

#### LES SOCIÉTÉS DE COLONISATION

Pour prévenir ce malheur et pour assurer à l'oeuvre une certaine stabilité, la Législature adopta, le 5 avril 1869, sur la proposition de l'honorable P.-J.-O. Chauveau, une loi permissive: l'Acte des Sociétés de Colonisation. Le premier article exprimait l'objet de ces sociétés. Les suivants détermi-

naient, outre leur régie interne et leurs pouvoirs, la manière dont elles devraient disposer des terres en faveur des colons et opérer légalement leur dissolution une fois leur but atteint (1).

Ce but, en vue duquel on autoisait dans chaque comté la formation d'une société de ce genre, consistait à ouvrir les terres nouvelles, à y attirer des *vieilles* paroisses des recrues et à faire rentrer au pays, pour les y établir, les *habitants* émigrés au delà de la frontière. Le gouvernement leur accordait des privilèges très étendus, reconnaissait chacune d'elle comme personne civile, lui réservait des terres pour ses colons et lui promettait même des subventions. La première société qui serait organisée pouvait réclamer de lui un octroi annuel de \$300; la deuxième et la troisième avaient droit toutes deux à une subvention, également annuelle, de \$150. Chacune devait compter au moins trente membres.

De ces groupes, officiellement reconnus, le premier qui s'employa à coloniser le canton de Ditton fut la *Société du comté* voisin de *Compton*. Fondée le 18 juin 1869, elle eut pour président l'honorable J.-H. Pope et, pour secrétaire, le notaire J. J. McKie. Au printemps de 1870, elle fit ériger treize maisons: cinq dans le rang III, une sur le lot 28 du rang IV et sept autres sur différents lots de la partie appelée "Nouvelle-Angleterre".

Les Anglais attirés par elle dans ces forêts y restèrent pour la plupart assez longtemps. Néanmoins, le premier qui se fixa dans les limites actuelles de *La Patrie*, Adam Wright, y demeura peu. Il avait ouï dire que des ours nombreux fréquentaient ces parages. Ces histoires fantastiques hantaient encore son cerveau quand, une nuit, un chien terreneuve vint

---

(1) Chartier (abbé J.-B.): *La colonisation dans les Cantons de l'Est* (1871).

rôder autour de sa cabane. Il n'en fallut pas davantage pour le convaincre du voisinage des ours et l'engager à plier bagage le lendemain. Ce motif et d'autres, tout aussi futiles, firent assez souvent renoncer à la tâche les Anglais protestants : ils n'avaient au coeur ni le patriotisme qui soutient ni la vraie foi qui stimule (\*).

L'arène s'ouvrait donc toute grande au catholicisme et à la race canadienne française. Nos hommes d'action et nos législateurs, vigoureusement secondés par notre clergé national, reprirent ici la mission des fondateurs du pays. Ils y dépensèrent les mêmes efforts, comme les nouveaux colons y manifestèrent le même esprit d'entreprise et de sacrifice. Tous s'unirent pour faire bénéficier les trois cantons des avantages qu'offrait, aux nôtres comme aux Anglais, l'Acte des Sociétés de Colonisation. Deux hommes surtout se vouèrent à cette tâche, MM. Pierre Samuel Gendron, député de Bagot, et A.-B. Craig, député de Verchères.

Le 26 novembre 1869, la Société de Colonisation du comté de Bagot reçut l'existence légale. Les directeurs furent MM. P.-S. Gendron, député, l'abbé Misaël Archambeault, curé de Saint-Hugues, Flavien Dupont, étudiant en droit; le conseil d'administration comprenait l'abbé V. Gatineau et MM. Augustin Dion, Urgèle Desmarais, André Gauthier, Hubert Lippé, Antoine Casavant, Paul Girouard et Pierre-Enclide Roy. Le comté de Saint-Hyacinthe ne resta pas en arrière. En même temps que celui de Bagot, il fondait une So-

---

(\*) L'on comptait si bien sur leur présence permanente, si non exclusive, dans le canton qu'en 1871, le ministre anglican de Cookshire, E. C. Parkins, y entreprit la construction d'un temple. L'invasion des Canadiens français et catholiques en empêcha l'achèvement. L'opus interruptum est resté là, tout à côté de l'église paroissiale de La Patrie, comme le témoignage éloquent d'un fait historique: l'impuissance de l'hérésie à maintenir, sinon à fonder, des oeuvres de dévouement en pays neuf.

ciété et la plaçait, lui aussi, sous le patronage des missionnaires locaux. Cette disposition venait naturellement à l'esprit des organisateurs de l'une comme de l'autre: la partie des cantons qu'on allait coloniser relevait encore du diocèse de Saint-Hyacinthe.

A leur instigation, l'abbé J.-B. Chartier, alors curé de Coaticooke, fut nommé, l'année suivante, agent de colonisation pour les Cantons de l'Est. Il eut un actif coopérateur en l'abbé P.-E. Gendreau, devenu depuis Oblat de Marie-Immaculée, mais à ce moment premier curé de Cookshire. Par l'entremise de ces apôtres du sol, le 6 juin 1870, le groupe de Bagot obtenait, en plus de quelques lots dans Chesham, une réserve de 4,560 acres dans le canton de Ditton. Ils étaient répartis comme suit :

Rang IV, lots 38 à 45 inclusivement.....	800 acres.
“ V, “ 39 à 49 “ .....	1,100 “
“ VI, “ 44 à 50 “ .....	700 “
“ VII, “ 42 à 51 “ .....	1,000 “
“ X, “ 39 à 46 “ .....	960 “
	4,560 “

Celui de Saint-Hyacinthe se fit concéder, de son côté, une réserve dans Emberton.

Avant de commencer ses travaux, ce dernier organisa une exploration. L'abbé J.-B. Chartier, qui devait diriger l'expédition, suggéra aux associés *maskoutins* de s'adjoindre une délégation de la *Société de Bagot*. L'idée fut agréée: en même temps que Saint-Hyacinthe désignait MM. Olivier Chalignon, Camille Lussier, Ensebe Brodeur et J.-Adolphe Chicoine, Bagot se faisait représenter par MM. P. S. Gendron, député, Antoine Casavant et Joseph L'Heureux. La délégation

entière, partie de Coaticooke, prit avec elle, à Cookshire, l'abbé P.-E. Gendreau.

Le 16 juin 1870, la colonie nouvelle fut consacrée à la religion et à la patrie. Une lettre particulière, que nous écrivit M. Chicoyne à l'occasion d'une fête à Emberton en 1900, nous permet de reconstituer brièvement la scène. La veille de la Fête-Dieu, au bord du ruisseau Tétréan, sur le lot 19 du rang I, l'on avait remarqué un arbre magnifique, d'un pied et demi de diamètre. Quand M. Chartier eut donné l'exemple, chacun y alla de son coup de bache. Le tronc, équarré sur un de ses côtés, devint la table d'un autel. Le crucifix, les chandeliers, la devanture furent faits avec les branches ou l'écorce. À l'aide d'une pelle tirée du même bois, l'on creusa une fosse pour y planter une croix formée de deux longues branches. L'installation terminée, l'on s'endormit aux bruits stridents des hiboux qui, toute la nuit, protestèrent contre cette invasion de leur domaine jusque-là inviolé.

Le lendemain, jour de la Fête-Dieu, sous le dais de la forêt, en présence de toute la délégation, l'abbé Chartier célébra les saints mystères et bénit la croix, symbole de la prise de possession. Dans une allocution vigoureuse, le missionnaire préléta les grandioses résultats de cette première main-mise et commenta les termes employés par le Père Vimont, en 1642, lors de l'établissement de Ville-Marie. Après la cérémonie, M. Chicoyne écrivit, au verso de l'écorce, pour le *Courrier de Saint-Hyacinthe*, un récit de l'expédition. Chacun des assistants se fabriqua de ses mains, à même les restes de l'autel, une croix qu'il emporta chez lui comme une relique<sup>(\*)</sup>.

Notre correspondant terminait par ces mots cette relation que nous résumons: " Jamais, à ce qu'il me semble, prière

---

(\*) Mme Joseph Dion, de Saint-Hyacinthe, dont l'époux assistait à la scène, conserve encore religieusement la sienne.

plus confiante ne monta d'un coeur vers Dieu ; jamais parole apostolique ne passa plus vibrante sur des coeurs mieux préparés à la recevoir. La cérémonie tenait à la fois de celle qui marqua la prise de possession du Canada, par Cartier, sur la pointe de Gaspé en 1534, et de la première messe célébrée à Ville-Marie, par le Père Vimont, en 1642. C'était l'installation officielle, dans un monde vraiment nouveau, de l'Eglise et de l'Etat canadiens. " L'avenir devait amplement justifier les espérances des débuts et acquitter les promesses de la fondation.

Les délégués rédigèrent le rapport suivant :

Les cantons de Ditton, Chesham et Emberton sont réellement avantageux pour la colonisation et propres à former de bons centres de population ; les sociétés de colonisation de Saint-Hyacinthe et de Bagot trouveront, dans la partie de ces cantons qui leur est réservée, ce qu'il faut pour rencontrer les fins qu'elles désirent obtenir. — Les explorateurs, d'après l'examen du sol et les informations prises auprès des cultivateurs avoisinant ces cantons, sont d'opinion que les terres sont riches et fertiles. — Les explorateurs sont d'opinion que des colons devraient être dirigés sur ces terrains le plus tôt possible.

Ce rapport, publié par les journaux, fut commenté si favorablement qu'avant la fin de 1870 la *Société de Bagot* voyait plusieurs compatriotes s'établir comme propriétaires à Ditton. Au cours de l'été, on avait abattu cinq arpents sur chaque lot des rangs IV et V ; partout on parlait du " grand abatis (*great slash*) " opéré par la société. Quelques-uns de ses membres se firent eux-mêmes colons. Peu après, au mois de septembre, MM. Joseph Dubreuil, J.-B. Brousseau, Augustin Daigneau, Flavien Dupont et Joseph Lemieux, accompagnés de l'abbé P.-E. Gendreau, explorèrent les parties est et sud du canton. A cette occasion, fut dite à Ditton la première messe basse, le 7 septembre. Bientôt M. J.-B. Brousseau, qui

vit encore et nous a fourni beaucoup de nos renseignements, acquit les lots 55, 56, 57 et 58, du rang IV de Ditton. Ces lots sont enciavés dans le village actuel de *La Patrie*.

Dans le comté de Compton, les 18 et 19 octobre, les électeurs, en dépit d'une vive opposition, votèrent un fort montant pour la construction du chemin de fer *Saint-François et Mégantic*. Tous les vrais amis de la colonisation ont fait et cause pour le projet. Les deux sociétés de *St. Yacinthe* et de *Bagot* étaient représentées à l'assemblée. L'un de leurs principaux directeurs, M. J.-A. Chicoyne, le plus ardent protagoniste du défrichement dans les cantons de Ditton et d'Emberton.

Le rapatriement marchait de pair avec l'installation des voies ferrées et les travaux de découverte. Le 7 novembre 1870, un Canadien de Chestnut Hill, Conn., M. Etienne Gobeil, de concert avec son gendre Pierre Lacasse et Pierre Lacasse père, acheta, pour la somme de \$3,000, les lots 10, 11, 12, 13 et 14 du rang V et les lots 10 et 11 du rang IV. Tous les trois rentrèrent ensuite aux Etats-Unis pour revenir, au printemps de 1871, avec un ami, François Lamothe, de Williamsville, Conn. Celui-ci avait fait, sur leurs instances, l'acquisition des lots 12, 13 et 14 du rang IV, ainsi que de l'hôtel French et de ses annexes, au prix de \$1,350. L'abbé J.-B. Chartier, dans son premier mémoire à l'honorable Louis Archambeault, écrivait :

Je suis maintenant en rapport avec environ deux cents familles demeurant dans les Etats de Vermont, New Hampshire, Maine, Massachusetts, Rhode-Island et Connecticut, qui, toutes, expriment la résolution de se rapatrier aussitôt que les circonstances le leur permettront. Je présume que près de cent familles reviendront d'ici au printemps. Comme je fais une condition à ceux qui veulent revenir de rapporter au moins trois à quatre cents piastres pour commencer à ouvrir des terres, un bon nombre se trouvent retardés par le manque de moyens, mais tous promettent de travailler à se mettre le plus tôt possible en état de commencer un défrichement. J'apprends avec plaisir que trois couples sont avec qui j'étais

en rapport viennent d'acheter une belle propriété de mille acres dans le canton de Ditton.

En somme, à la fin de 1870, la colonie voyait s'ouvrir devant elle des perspectives assez encourageantes.

En avril 1871, la *Société de Bayot* chargeait M. Augustin Daigneau de parachever les travaux commencés l'année précédente. Au mois de juin, abandonné de ses 93 manoeuvres auxquels les monstres et le *charbon* semblaient intolérables, il renonça à la direction. Son successeur, M. François Poulin, surveilla les intérêts de la société jusqu'au printemps de 1875. Chaque membre possédait un lot; il devait en prendre possession et y remplir les conditions d'établissement. La dissolution était autorisée pour l'heure où la société aurait défriché cinq arpents sur le lot de chaque associé. Comme plusieurs d'entre eux avaient pris des terres uniquement pour favoriser quelque colon de leur choix, en 1875, ils se désistèrent au profit des colons rapatriés. A cette date, la dissolution fut prononcée et les donateurs remboursés d'une partie de leur mise.

Durant tout le cours de cet établissement, l'épreuve trempa souvent les nouveaux venus. Le 25 mars 1871, David Pénin faisait de l'abatage sur le lot 12 du rang III. Il travaillait à salaire pour sustenter sa famille domiciliée à Cookshire. Un arbre, dans sa chute, le renversa; on le releva expirant. L'abbé Gendreau ne put arriver à temps pour lui administrer les derniers sacrements. L'inhumation, comme tous les enterrements de la mission de Ditton jusqu'en octobre 1873, eut lieu à Cookshire.

Plusieurs fois aussi, l'imprudence de certains colons les fit s'égarer dans ces forêts immenses. Nul chemin n'y était tracé: pour atteindre son voisin, il fallait se guider sur le soleil ou les étoiles. Samuel Haynes, vu la crue des eaux, dut un jour s'écarter du "grand chemin" et s'enfoncer à travers

et laisser tomber avec une continuité lugubre une pluie de cendres brûlantes. Les toits des palais et des temples croulent; les rues sont encombrées. Aux débris des maisons, des statues, des Priapes, des Hermaphrodites, des Venus s'ajoutent bientôt les cadavres des animaux et des hommes. En quelques heures la capricieuse colère du Vésuve a détruit toute cette splendeur, toute cette richesse, toute cette joie qu'il avait fait surgir là par la fécondité traîtresse de ses flancs et de son domaine d'alentour.

L'impression d'insondable tristesse, qui se dégage de pareils cataclysmes, l'épronverais-je mieux, en parcourant les rues mal débarrassées de ces villes mortes, que par l'intensité de ma vision intérieure? Je ne le crois pas. En pensant aussi que là-bas, à ma gauche, est l'île de Caprée, je revois de même l'infâme Tibère s'y retirant après la chute de son ministre Séjan, comme un lion lassé de ses déprédations, et s'efforçant de chasser d'obsédantes visions par d'in vraisemblables orgies. Combien d'autres scènes ne puis-je évoquer de cette façon dans le cadre essentiellement historique, où je me trouve? Qu'est-il besoin que je monte dans des barques vermoulues, que je m'essouffle à grimper des rues en lacets, étroites et sales, que je me fasse houspiller par des cochers grincheux et filouter par des marchands de pacotilles, à Capri plus qu'ailleurs? Enfin, c'est un moyen de voir beaucoup de choses, qui ne plairait peut-être pas aux touristes américains, mais qui supprime bien des fatigues. Et puis... chacun se console de ses déboires, comme il peut. Il n'est que d'être philosophe!

(A SUIVRE)

M. TAMISIER, s. j.

---

## La Colonie du Rapatriement

(SUITE)

---

13

### L'ACTE DU RAPATRIEMENT

**L**E rêve devint pourtant une réalité lorsque, le 23 février 1875, fut sanctionné l'Acte (28 Victoria, ch. 3) *du Rapatriement*.

L'abbé P.-E. Gendreau, chargé par le ministre de l'Agriculture, l'honorable J.-H. Pope, de s'enquérir de la situation des Canadiens émigrés aux États-Unis, avait constaté que 400,000 des nôtres étaient disséminés sur le territoire de nos voisins. Effrayé par cet exode, le gouvernement s'était déjà préoccupé de rappeler au pays ces émigrés. A la suite du jubilé national du 24 juin 1874, il avait désigné le célèbre patriote Ferdinand Gagnon, de Worcester, Mass., comme son représentant auprès des compatriotes de la Nouvelle-Angleterre.

En 1875, après la sanction de l'Acte précité, il voulut faire plus encore. M. J.-A. Chicoyne, l'âme de toute cette campagne, celui à qui nous devons la plupart de ces notes, fut officiellement chargé d'organiser la première colonie. Il s'inspira des moyens que lui-même avait suggérés au gouvernement local pour assurer le succès de l'oeuvre : octroi de subsides pour des voies ferrées, ouverture de routes, législation pour sauvegarder le patrimoine du colon, surveillance active sur l'administration du domaine de la Couronne, formation

de sociétés de colonisation, impulsion donnée à l'initiative privée, diffusion des idées et des renseignements favorables à l'entreprise.

Comme premier champ d'expérience, on choisit précisément les trois cantons de Ditton, Chesham et Emberton, où habitaient déjà 308 colons, soit cinquante-quatre familles, dont vingt-neuf françaises, belges et canadiennes (1).

A ce territoire réservé aux Canadiens français il fallait des noms patriotiques. Les colons anciens et nouveaux s'assemblèrent à l'issue de la messe, le 3 mai 1875, pour organiser un cercle agricole. Ils profitèrent de l'occasion pour baptiser la capitale du nouveau royaume.

Un compatriote, P.-U. Vaillant, fixé dans le canton de Chesham, avait décoré son modeste établissement du nom de *La Patrie*. L'assemblée convint que ce nom, plus que tout autre, devait s'appliquer au centre de la colonie. En conséquence, en même temps que Chesham devenait Vaillantbourg, Ditton perdait sa désignation anglaise et ne fut presque plus connu que comme *La Patrie*. Le jour de la Fête-Dieu, M. King, inspecteur des postes, venait confirmer ce dernier choix en y établissant un bureau de ce nom.

Dès lors, l'oeuvre du rapatriement avança bon train. Depuis le 16 avril 1875 jusqu'à la fin de la campagne (31 octobre 1876), la statistique révèle une augmentation de 262 habitants venus du Québec et de 424 rapatriés. Le départ de 25 colons européens portait donc la population, à cette époque, de 308 à 969. Dans la seule paroisse de *La Patrie*, que nous prenons pour exemple, cette population s'est élevée, en 1914, à 1214 âmes, dont 1213 canadiennes-françaises et 1 irlandaise.

Avec cet accroissement a coïncidé un notable progrès

---

(1) *Le Pionnier* de Sherbrooke, 1879.

commercial, professionnel et industriel. Ce même village de La Patrie compte aujourd'hui neuf marchands, dont un marchand-tailleur. On y voit fonctionner trois moulins à scie, trois moulins à barreau, deux aplanisseurs, un moulin à carder, deux fabriques de portes et châssis. Le commerce de la pulpe de bois et du bois de construction s'y fait sur une large échelle. On s'y adonne surtout à l'agriculture et à l'industrie laitière: trois fromageries, une beurrerie, une beurrerie-fromagerie sont dirigées par deux syndicats. Elles procurent aux colons des économies que ceux-ci entassent à la succursale de la Banque Nationale. Enfin deux médecins y donnent leurs soins aux malades des trois cantons primitifs.

Cette prospérité démontre que notre peuple n'a pas perdu, autant qu'on le dit, sa qualité de défricheur et de cultivateur, qu'il sait en témoigner quand on lui en fournit les moyens et l'occasion. Elle démontre surtout l'excellence de l'œuvre accomplie par les hommes d'Etat de notre province en une si courte période.

Cette œuvre est d'autant plus remarquable que la colonie était plus pauvre à ses débuts. Le premier évêque des Cantons de l'Est la reconnaissait, cette pauvreté, quand il écrivait au futur missionnaire, le 15 novembre 1875: " Je vous prie... d'emporter avec vous tout ce que vous pourrez, et tous les dons que vous recevrez pour cette *pauvre* mission ". Le 13 décembre suivant, quand le prêtre fut arrivé, son évêque lui écrivait encore: " Je vous recommande de dire aux paroissiens de Chesham de fournir au missionnaire les moyens de transport pour les missions que vous leur donnerez ". Enfin, le 20 mai 1876, il y revenait: " J'accorde aux nouveaux colons de Ditton, Chesham, Emberton, etc., la permission de lever des maisons le dimanche après-midi, à cause de leur *pauvreté* et de la *nécessité* où ils se trouvent dans leurs nouveaux établissements "

Si les colons, partis d'une telle indigence, ont accompli de pareils progrès, nous ne pouvons qu'y apercevoir les effets naturels d'une cause qui, chez nous, les produit invariablement : l'organisation paroissiale. Celle de La Patrie, que nous adoptons pour type, remonte à 1871, bien que, simple mission depuis lors, ce village ne soit devenu paroisse qu'en 1875.

## V

## LA MISSION DE DITTON

En 1871, le territoire de Ditton, comme celui des deux autres cantons, relevait du diocèse des Trois-Rivières. Par une entente entre l'évêque de cette ville et celui de Saint-Hyacinthe, la juridiction sur les trois cantons fut attribuée au curé de Cookshire, lequel dépendait de ce dernier siège.

Ce fut donc M. l'abbé P.-E. Gendreau, titulaire du poste, qui dit à Ditton la première messe basse (30 septembre) et y chanta la première grand'messe (25 décembre), dans l'étage supérieur de l'hôtel du lieu. Pour ériger une chapelle, dont l'établissement d'un moulin à scie circulaire rendait la construction facile, il acquit dès lors par un intermédiaire les lots 27 et 28 du rang IV, les lots 27 et 28 également du rang V. Les frais devaient en être payés au moyen de souscriptions volontaires.

Quand il s'agit de se mettre à l'oeuvre, il s'éleva, comme presque toujours en pareil cas, une vive opposition. Le site actuel, désigné par M. Gendreau, ne plaisait pas à tous : les colons de Ditton Ouest, qui en étaient éloignés de trois milles, trouvaient la distance trop grande ; quelques-uns de ceux qu'avait établis la *Société de Bagot* désiraient former une paroisse détachée, prise à même le canton situé à l'est de la ri-

vière au Saumon et une partie de Chesham, et dont l'église occuperait le lot 52 du rang V. Des paroles acerbes furent même prononcées. Quand le missionnaire tint l'assemblée pour décider du site, il invoqua en sa faveur l'autorité de l'évêque des Trois-Rivières. Une espèce de *champion* des prétendus droits populaires, homme instruit mais à l'esprit faux, alla jusqu'à s'écrier : " Mgr l'évêque n'est pas maître icite; c'est aux habitants de marquer la place de l'église " !

Le conflit dura jusqu'en 1873, alors qu'on accepta provisoirement l'endroit désigné par le missionnaire. L'on commença en septembre, sur le lot 27 du rang IV, les travaux d'érection. La première église catholique des trois cantons avoisinait les murs inachevés de ce temple protestant dont nous avons parlé plus haut. La terre qui l'entourait, dite *terre de la Fabrique*, avait 56 arpents et avait coûté \$100. Les souscriptions des protestants, dont plusieurs figurent sur les listes, ne furent pas les moins élevées. L'opération alla si rondement que, le 8 octobre de la même année, le missionnaire célébrait dans la chapelle même, encore inachevée il est vrai, les funérailles de l'épouse d'Eugène Brégier, un colon venu de France.

En même temps M. Gendreau inaugurait le cimetière, dont le terrain, occupant le lot 27 du rang V, avait été donné par Louis Rance. Deux fois depuis, on en a changé l'endroit, au milieu de quelles difficultés, chacun l'imagine sans peine. Cette inauguration devait être le dernier acte du premier missionnaire dans ces cantons. Envoyé en mission officielle aux États-Unis, à son retour l'abbé Gendreau s'agrégeait au Séminaire de Saint-Hyacinthe.

M. l'abbé J.-U. Charbonneau, curé actuel de Saint-Barnabé, comté de Saint-Hyacinthe, le remplaça à la cure de Cookshire. Le 2 novembre 1873, il vint à Ditton faire le

premier baptême et l'érection d'un chemin de croix dans la chapelle. Ce jour-là, pour la première fois, les forêts de Ditton répercutèrent les sons de la cloche paroissiale. Cette cloche, de 50 livres, avait été donnée au curé de N.-D. de Bonsecours par la paroisse de Saint-Grégoire d'Iberville, à condition qu'il la transmettrait à son tour à une colonie nouvelle. Sainte-Anne de Stukely en hérita d'abord, puis s'en départit, en 1873, en faveur de Ditton.

Après cette date, la mission y était donnée une fois le mois par M. l'abbé Edouard Blanchard, curé actuel de Malone, N. Y., devenu curé de Cookshire à la place de M. Charbonneau. Les dimanches où le missionnaire ne venait pas, " M. Eugène Brégier, tertiaire de Saint-François, dit la chronique, rassemblait les colons à l'église et se livrait avec eux à des exercices de piété bien propres à soulager le vide causé dans le cœur des fidèles par la privation des saints mystères ".

C'est ce même M. Blanchard qui, le 3 mai 1875, vint par une messe solennelle inaugurer l'oeuvre du rapatriement, en même temps qu'il assistait au *baptême* du village de La Patrie. Pour la première fois, le 27 du même mois, avaient lieu les cérémonies de la Fête-Dieu. Quatre cents personnes assistèrent à la procession. Au cours de la messe, l'on distribua un pain béni, don du ministre de l'agriculture, l'honorable Garneau. " Il y avait, dit le rapport officiel de la fête, assez de castors et de feuilles d'érable en pain béni que non seulement chacun des assistants en eut un ou deux, mais qu'il en apporta pour chacun des membres de sa famille. De plus, on en envoya à tous et à chacun des colons établis dans Chesham et Emerton, et il restait encore les gros pains qui furent distribués aux pauvres ". On le voit, ce ne fut pas seulement la fête de La Patrie, mais celle des trois cantons.

Cette fête n'était pourtant que le préambule d'une solen-

nité plus grandiose encore. L'année précédente, un décret pontifical avait érigé en évêché Sherbrooke, dont La Patrie se trouvait ainsi à relever. Personne ne pouvait être mieux accueilli que le nouveau titulaire, Mgr Antoine Racine. Longtemps il avait servi de missionnaire dans les Bols-Francis et, en 1851, il avait lancé dans le public, pour revendiquer les droits des colons, un manifeste mémorable dont le résultat fut d'ouvrir à la colonisation une ère nouvelle dans les Cantons de l'Est.

Le 4 juin 1875, le premier prince de l'Église qui ait foulé la terre du rapatriement vint à La Patrie en visite pastorale et prenait solennellement possession du territoire enlevé par la colonisation canadienne française à l'impuissance anglo-protestante. Le long de la route, sur les murs de la chapelle, devant les résidences, des décorations de verdure, des inscriptions et des drapeaux célébraient à leur manière l'arrivée du chef spirituel. Ici, après l'imposante cérémonie de la confirmation, prodigna aux fidèles accourus en foule dans l'étroite chapelle des paroles d'encouragement. Malgré les réclamations des anciens protestataires, il confirma le choix fait par l'abbé Gendreau du site de l'église et érigea le village en paroisse canonique sous le vocable de *Saint-Pierre de La Patrie*.

## VI

## LA PAROISSE DE LA PATRIE

Un missionnaire séparé de son poste par une distance de 21 milles ne pouvait, comme il l'eût fallu, veiller à son organisation religieuse. Mgr Racine, qui le sentait, désirait de toute son âme d'apôtre assurer à La Patrie un curé résident.

La difficulté était de trouver cet ouvrier de la vigne.

Comme aujourd'hui encore, le clergé n'était pas nombreux dans le nouveau diocèse : il fallait compter sur le patriotisme, la charité et le zèle d'un étranger. D'ailleurs, la situation n'offrait rien d'alléchant. " Enfoncé au milieu des forêts, isolé de ses confrères dans le ministère, habitant une région pauvre, ce prêtre devait ignorer les commodités et les distractions ordinaires de la vie. La multiplicité des oeuvres à accomplir et le manque de ressources de ceux qui devaient y contribuer, tout cela devait être pour lui une cause de continuel embarras et d'épreuves pénibles (2)". Enfin, outre que le curé futur serait chargé de la mission de Chesham, il lui fallait être un peu le *fac totum* de ses ouailles, se préoccuper autant de leurs besoins matériels que de leurs intérêts spirituels.

La preuve de ce rôle colonisateur du prêtre, ajouté à son rôle de missionnaire, elle se dégage d'une lettre qu'écrivait à Mgr Racine, le 21 septembre 1875, l'assistant-ministre de l'agriculture, M. Siméon Lesage. Les colons nouvellement arrivés pour acquérir des lots, qui souffraient des absences forcées de M. Chicoyne, s'étaient plaints à lui. Il mandait donc à l'évêque du diocèse : " En visitant notre colonie de Ditton et Chesham, je me suis convaincu que notre agent, M. Chicoyne, ne pouvait suffire à la besogne. L'hon. commissaire, M. Garneau, après avoir entendu mes observations, a partagé ma manière de voir et a décidé de nommer sur les lieux un assistant à M. Chicoyne, afin que son bureau ne reste pas fermé lorsqu'il est forcé de s'absenter. Un traitement de \$250 sera accordé cette année pour cet assistant. — Comme un emploi de ce genre requiert une personne sûre et bien au fait des affaires de la colonie, l'hon. commissaire a pensé pouvoir l'offrir au missionnaire que Votre Grandeur se propose de placer

---

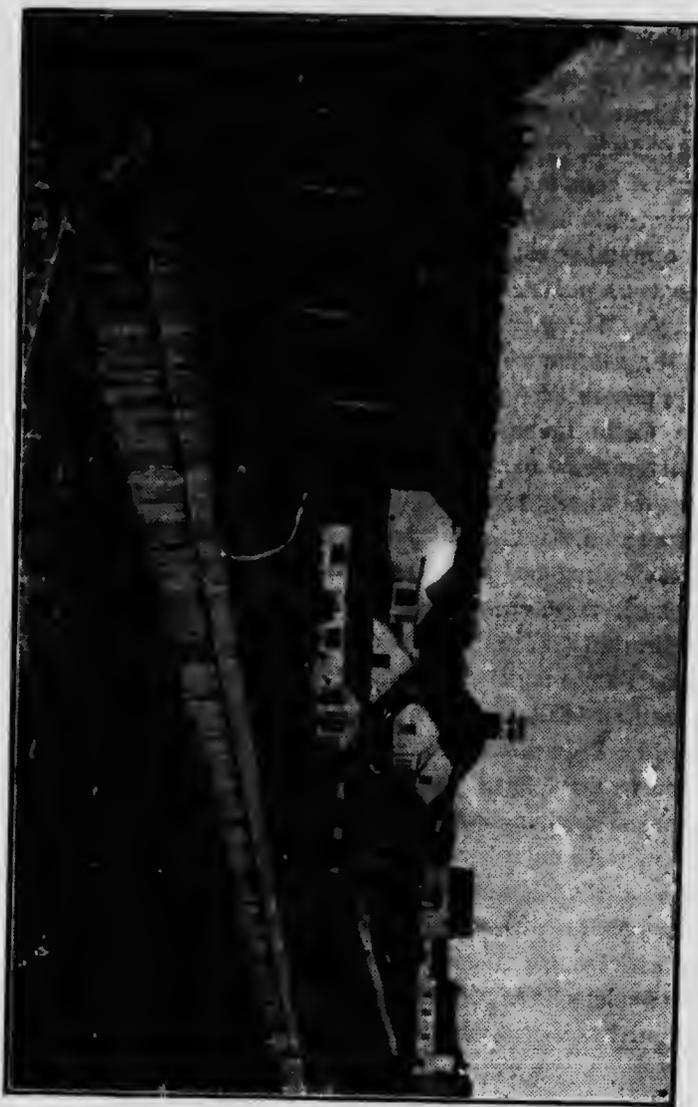
(2) J.-A. Chicoyne (*Le Pionnier*, Sherbrooke, 1897).

à *La Patrie* pour la desserte des missions de Saint-Pierre de La Patrie et de Notre-Dame de Lourdes de Chesham. — Les services que nous attendrions de l'assistant de M. Chicoyne ne seraient aucunement incompatibles avec les fonctions du missionnaire de colonisation, et l'hon. commissaire se flatte que Votre Grandeur verrait la chose d'un bon oeil, attendu que cet emploi n'implique aucune responsabilité pécuniaire. — Il s'agirait pour l'assistant de remplacer notre agent, M. Chicoyne, lorsqu'il serait forcé de s'absenter de son bureau, et de l'aider à faire les écritures et la correspondance du bureau chaque fois que la presse des affaires le requerrait. Il pourrait aussi de temps à autre faire la visite des constructions et défrichements des colons et en faire rapport à l'agent pour le paiement de l'avance de \$140. "

Comme on s'en rend compte, si cette pétition fournissait au nouveau curé un moyen efficace de contribuer davantage au bien matériel, et même spirituel, des colons, elle n'allait pas sans lui imposer un lourd supplément de travail.

C'est le diocèse de Saint-Hyacinthe qui fournit le prêtre dont on avait besoin pour tous ces emplois. Le 5 décembre 1875, l'abbé Victor Chartier, alors vicaire à Saint-Simon de Bagot, venait compléter l'édifice dont son frère, le curé de Coaticook, avait, le 16 juin 1870, posé la première pierre. Toute la paroisse accourut à sa rencontre, comme si l'arrivée d'un curé résident lui eût fait entrevoir une ère toute nouvelle de progrès. De son côté, le missionnaire y apportait une cloche de 350 livres dont les fidèles de Saint-Simon lui avaient fait cadeau à son départ.

Mgr Racine, qui ne cessait de stimuler ses envoyés de sa sympathie, de ses conseils, de ses ordres même, eut vite fait d'assigner à l'arrivant sa première tâche. Dieu avait sa maison; son ministre n'avait pas encore la sienne. L'évêque autorisait, le 6 avril 1876, l'achat d'un terrain où s'élèverait le



LA PATRIE EN 1880  
Ecole - Eglise nouvelle - Presbytère - Première chapelle

presbytère. Le 6 novembre suivant, il écrivait au curé: "Faites tout votre possible... Faites votre plan et donnez à chacun de vos cultivateurs la part de travail et de matériaux qui doit leur revenir. Pendant l'hiver, il faut faire vos portes et vos châssis, préparer le bardeau. — En un mot, faites des prodiges si vous le pouvez." Le 22 novembre, l'évêque insistait et fournissait à son missionnaire un exemple de rapidité: "Le 29 septembre est une date trop éloignée; il faut faire en sorte que vous puissiez y entrer le 1er mai prochain. — M. Pontin, de Magog, est depuis quinze jours dans son presbytère qu'il a commencé le 1er septembre. Le crépit n'est pas posé; il le posera l'été prochain et sa maison sera plus chaude."

Cette tâche achevée, le missionnaire dut se mettre à construire de même églises et presbytères dans les deux cantons de Chesham et d'Emberton, à établir des sociétés de tempérance, des cercles agricoles et autres oeuvres sociales. La surveillance des défrichements et le service des missions absorba le reste de son temps. Il n'avait plus qu'à terminer, à la fin de 1880, la deuxième église de 70 x 40 pieds qui devait, à La Patrie même, remplacer le temple érigé par l'abbé Gendreau en 1873.

Le 3 décembre 1880, Mgr L.-Z. Moreau le rappelait au diocèse de Saint-Hyacinthe. Il y devenait curé de Sainte-Marie-Madeleine à la place de son frère, l'ancien curé de Coaticook, qui entraît comme procureur au Séminaire de la ville épiscopale. Il avait dépensé, au service des colons des trois cantons, tant d'énergie et porté allègrement avec eux tant de sacrifices qu'aujourd'hui encore, après 34 ans de séparation, les anciens de la région ont les larmes aux yeux quand ils évoquent le souvenir de leur premier curé régulier.

(A SUIVRE).

C.-Edmond CHARTIER,  
Professeur au Séminaire de Sherbrooke.

## La Colonie du Rapatriement

### VI

#### LA PAROISSE DE LA PATRIE

(SUITE)



l'abbé F.-X. Desrosiers <sup>(1)</sup>, qui remplaça l'abbé Victor Chartier, avait pour mission de parachever l'oeuvre si bien commencée. Homme de sacrifice, comme son prédécesseur, il ne craignit les souffrances ni physiques ni morales. Le presbytère fut terminé, l'organisation des oeuvres sociales, poussée activement. Abritées sous l'égide de l'Eglise, soutenues par un prêtre ardent au bien-être même temporel de ses ouailles, ces oeuvres devaient résister à tous les obstacles.

Ils ne tardèrent pas à se dresser. Quand M. l'abbé A.-N. Gariépy succéda en 1891 à M. Desrosiers, la tempérance établie par ses prédécesseurs subissait déjà un rude assaut. Un débitant de boissons enivrantes prétendait avoir obtenu de l'autorité diocésaine le permis de les vendre, en raison du nombre considérable des voyageurs et des colons qui visitaient les cantons de Ditton, de Chesham et d'Emberton, pour acquérir des terres et s'y fixer. Ce motif n'existait plus en 1891 : la buvette devait disparaître. Avec l'entière approbation de son évêque, M. Gariépy entreprit la lutte. Quinze années

---

(<sup>1</sup>) Victime encore vivante de l'accident terrible de Craig's Road, survenu en 1895.

durant, toujours appuyé par son Ordinaire, il le soutint sans trêve, par tous les moyens qu'inspirent une ardeur fébrile et une clairvoyante intelligence. Il assista enfin à la disparition du dernier débit de liqueurs dans les limites de la municipalité de Ditton. L'on comprendra l'importance d'un succès pareil si l'on s'en rapporte, pour apprécier la grandeur des maux causés chez nous par l'alcoolisme, à tout ce qu'en ont écrit le Père Hugolin et tous les apôtres canadiens de la tempérance. Le succès fut complété en 1907, le jour où, par un amendement à la loi dite *des Licences*, on fit adopter un règlement de prohibition par voie de plébiscite.

Au sujet de ce triomphe religieux, économique et social, l'apôtre nous écrivait, le 28 janvier dernier : " Je ne saurais dire tout le bien et les avantages qui ont résulté de cette prohibition. Il faut avoir vécu dans La Patrie à l'époque où l'on y vendait les boissons enivrantes, et y vivre à présent, pour comprendre le changement radical qui s'est opéré tant dans le domaine religieux que dans le domaine économique de la paroisse. L'ouverture des chantiers, l'hiver, leur clôture, au printemps, donnaient lieu à des désordres que nous ne pouvons nous rappeler sans une émotion intense... Les fêtes de Noël et du Jour de l'an, les moindres circonstances donnant lieu à des réunions quelconques, étaient des jours d'orgie. Les élections municipales se faisaient exclusivement sur le terrain de la *licence*, sans autre considération relative à la valeur du candidat. Était-il pour ou contre la *licence* ? On votait pour ou contre lui. Aujourd'hui, le conseil municipal, entièrement dégagé de ce boulet de forçat, est composé d'hommes honnêtes et soucieux des meilleurs intérêts de la paroisse. "

La suite de la lettre montre à quelle source, toute de devoir et de charité, se puisent l'énergie et la ténacité; elle montre aussi jusqu'où nos prêtres colonisateurs poussent l'amour des

colons. " Il convient, continue l'auteur, de reconnaître combien j'ai été soutenu dans la lutte contre la *licence* par Sa Grandeur Mgr P. Larocque, évêque de Sherbrooke. Presque chaque année, il m'honorait d'une lettre pressante, approuvant ma ligne de conduite et m'encourageant à combattre jusqu'à la mort pour la sainte cause de la tempérance. C'est dire que j'ai été un instrument dans les mains de la divine Providence et de mon évêque, pour obtenir le résultat comm."



Deuxième église  
1875

Troisième église  
1908

Une autre récompense, outre ce succès, attendait M. Gariépy de la part de ses paroissiens même. La deuxième église, construite en 1875, ne suffisait plus à contenir les fidèles, dont le nombre avait doublé. Il fallut songer à renouveler

l'édifice. Comme la tempérance avait favorisé l'économie, et l'économie le bien-être, à peine se manifesta-t-il quelque résistance. La construction fut décrétée, et, le 17 septembre 1908, Sa Grandeur Mgr Larocque en faisait la bénédiction. C'était le fruit des sacrifices tant du curé que des paroissiens qui avaient secondé son oeuvre de moralisation. La Patrie se voyait ainsi dotée, à cette troisième phase, d'un temple superbe, en granit, d'une valeur de \$50,000. L'ancienne église fut transformée en un convent-école, évalué à \$5,000 et placé sous la direction des Révérendes Soeurs de Jésus et Marie de Montréal. Des trois cantons, les enfants viennent ici puiser cette éducation foncièrement chrétienne que seules des religieuses, de par leur vocation même, savent procurer.

L'article suivant démontre que cette communauté n'était pas la première à se fixer à La Patrie.

## VII

### ETABLISSEMENT MONASTIQUE

“ Voyant dans la Nouvelle-France l'agriculture encore à son début et d'immenses terrains, qui ne demandaient pour produire que des mains habiles et persévérantes à les remuer et à les rendre fertiles, il (M. Rousselot, p. s. s.) conçut, on plutôt Dieu lui inspira, l'idée d'y implanter une colonie de Cisterciens qui, par leur expérience et leurs connaissances pratiques, ne contribueraient pas moins au progrès de l'agriculture que, par leur vie anstère et laborieuse, au développement encore plus nécessaire de l'esprit de prière et de sacrifice (2) ”

---

(2) *L'abbaye de Notre-Dame-du-Lac et l'Ordre de Cîteaux* (Montréal, Beauchemin, 1906).

Ainsi s'explique la fondation de la Trappe d'Oka. On regrette que l'auteur de ces lignes ait omis une page intéressante de l'établissement des Trappistes au Canada. Nous la retraçons pour combler cette lacune et pour prouver jusqu'où religieux comme séculiers, ont travaillé au développement agricole de la Colonie du Rapatriement.

Vertume Péloquin, devenu le Père Jérôme, né à Saint-Judes, comté de Saint-Hyacinthe, en 1842, avait fait ses études au séminaire diocésain. Au cours de sa philosophie, en 1865, il entra chez les Trappistes, établis récemment à Sainte-Justine, dans le canton Langevin. Jugeant que cette maison ne serait pas maintenue, il se rendit, vers 1869, à la Trappe de Gethsémani, dans le Kentucky, une fondation de l'abbaye de Meilleray (France). Le climat brûlant, joint à un tempérament sanguin, l'empêchant d'y observer la règle dans toute sa rigueur, l'année suivante il revint à Sainte-Justine. L'établissement fut bientôt dissous. Pour ne pas quitter l'ordre, le Frère Jérôme se transporta, en 1871, dans une abbaye d'Angleterre, où il demeura deux ans et devint prêtre. De là, il se rendit à Meilleray, à douze lieues de Nantes, où il demeura jusqu'en 1880.

Les Trappistes, à cette date, étaient menacés d'expulsion en vertu de la loi Ferry. Sur les instances de M. J.-A. Chicoyne, un ami intime du Père Jérôme, Dom Antoine délégua celui-ci au Canada avec mission de chercher un pied à terre pour la communauté et de parer ainsi aux éventualités. Le 2 novembre 1880, le Père arrivait à La Patrie en compagnie de son ami qui venait d'organiser à Nantes la *Compagnie des Moulins Nantais*, dans l'intérêt de la nouvelle colonie. Ici commence la deuxième page de l'histoire canadienne des Cisterciens. Nous regrettons encore une fois de ne pas la trouver dans la brochure publiée à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Notre-Dame-du-Lac.

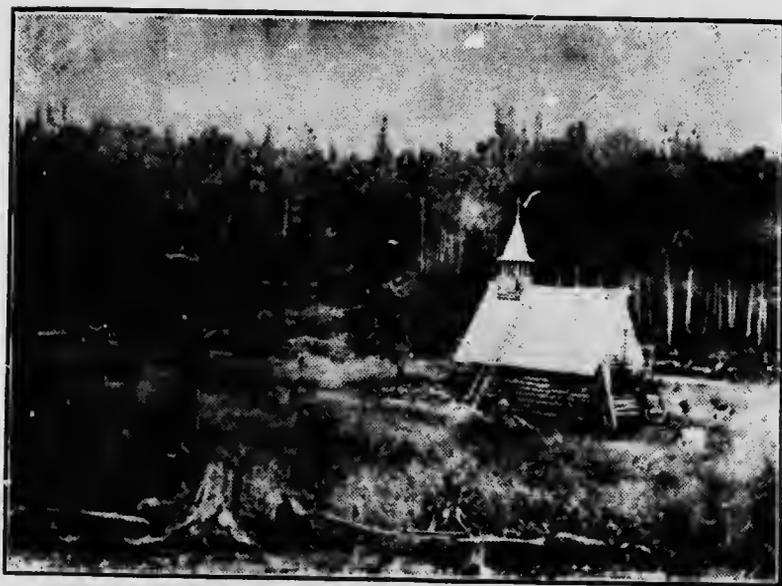
Pour exécuter sa mission, le Père Jérôme acquit sans retard les lots 585, 586, 587 du rang VIII, et le lot 605 du rang IX de Dittou (ce dernier aujourd'hui enclavé dans Emberton), soit un total de 648 acres. Le sol, des plus fertiles, inclinait en pente douce. Il était si propre à la culture qu'une année on récolta 80 tonnes de foin sur 100 acres. De 1880 à 1882, le Père Jérôme y vécut seul et travailla sans relâ-



Bethléem (l'ancienne chapelle). -- Le Père Jérôme.

che à faire une trouée dans cette forêt épaisse. Il transforma en un monastère primitif l'ancienne chapelle, qu'il fit transporter sur son domaine, et y ajouta un étage. Le nouvel établissement prit le nom de Bethléem.

Un communiqué adressé au *Pionnier de Sherbrooke*, le 8 avril 1881, disait : " Vendredi dernier, le premier avril, le révérend Père Jérôme a célébré une première messe à la Trappe de Bethléem. Presque tous les colons de la paroisse y assistaient. Le Révérend Messire Desrosiers, notre digne et zélé curé, fit un sermon approprié à la circonstance. Les assistants n'oublieront jamais le bonheur qu'ils ont eu d'assis-



L'abbatis autour de Bethléem

ter à la naissance de cet établissement qui, avec le secours de la Providence, ne peut manquer de grandir et de prospérer. Le nom de Bethléem est bien choisi : c'est d'un bon augure."

Le même journal, le 3 juin suivant, faisait l'éloge des Pères Trappistes et précisait la tâche accomplie par eux. "Il

est un coin de terre, dans les Cantons de l'Est, qui est assez béni pour mériter de porter le nom de Bethleem... Déjà, plus de dix âcres de cette forêt sont en *abattis*, et le feu, qui doit réduire en cendres les arbres tombés pour une si belle cause, a respecté jusqu'ici l'humble sanctuaire, bien qu'il se trouvât au milieu de l'élément destructeur... "

Le 16 septembre, le *Pionnier* reproduisait un article de l'*Observateur* de Nantes, où il est fait un bref historique de l'Ordre de Cîteaux. Il rappelait ensuite les origines de l'entreprise : " Au mois d'octobre de l'an dernier (1880), le sous-prieur de la Meilleray, un Canadien, que des circonstances vraiment providentielles avaient guidé vers ce cloître à une époque où les relations entre le Canada et la France étaient presque nulles, profitait du passage d'un de ses compatriotes (M. J.-A. Chicoyne), engagé dans les oeuvres de colonisation au pays natal, pour aller y choisir, de l'agrément de son vénérable abbé, le site d'une nouvelle fondation. Après avoir visité et étudié, après avoir consulté la volonté divine et l'expérience des hommes, il choisit une vallée solitaire au sein de la forêt vierge des Cantons de l'Est. C'est là que, sur un domaine de 400 hectares acquis par la maison de Meilleray, il s'occupa depuis à jeter les bases d'un établissement appelé à rendre d'éminents services à cette région tant sous le rapport matériel que sous le rapport spirituel. — Deux autres religieux du couvent de Meilleray sont allés le rejoindre dernièrement. Avec ce contingent et les vocations qui ne manqueront pas d'affluer, en ce pays si rempli de foi, la Trappe de Bethléem, nom heureusement donné à la nouvelle fondation, ne pourra manquer de prospérer et de contribuer à la gloire, à la consolation de l'illustre maison dont elle est issue. "

Avec le secours de ces deux recrues, le Père Jérôme réus-

sit à défricher 100 acres. Le moulin de M. J.-A. Chicoyne lui fournit les planches nécessaires pour ériger une grange qui servirait à abriter la récolte. Enfin, le Père se construisit lui-même un moulin, au bord d'un cours d'eau qui traversait la propriété.

Il en était là de ses travaux quand, au mois d'avril 1882, survint le Père Abbé. A cette époque de l'année, les routes étaient impraticables par suite du dégel et de la pluie. Le curé de la paroisse, M. Desrosiers, dut le conduire à Bethléem en *tombereau*. C'était l'unique moyen de transport dans ces ornières. Cette mauvaise condition des chemins et l'inclémence de la température firent sans doute sur l'Abbé une mauvaise impression. A peine eut-il terminé sa visite qu'il ordonna au Père Jérôme de renoncer à l'entreprise et de rentrer à Meilleray. Bethléem avait vécu.

Sa chute faillit anéantir les espérances que l'on avait formées pour l'avancement rapide de l'agriculture et de la colonisation dans la partie française et catholique des Cantons de l'Est. Mais non ; l'influence des Pères Trappistes devait se continuer sur le sol canadien. Plus tard, Messieurs de Saint-Sulpice offrirent aux Cisterciens 1,000 acres de terre dans leur seigneurie du Lac-des-Denx-Montagnes. Forts de l'appui du gouvernement provincial, ils s'y fixèrent définitivement.

Cependant, le Père Jérôme demeura à La Patrie jusqu'en 1884 pour mettre ordre aux affaires de Bethléem. Il fut, pendant cette période, desservant de Chartierville (Emberton), après la mort de M. l'abbé Dutil, survenue en 1883. Puis, selon l'ordre de son supérieur, il retourna à Meilleray pour y séjourner jusqu'en 1902. A cette date, il partait de nouveau avec 13 compagnons en destination du Devonshire, Angleterre. Il y fonda, près Loddiswell, la Trappe de Wood Barton, où s'écoule sa verte vieillesse, loin des hommes, près de Dieu.



Le Père Jérôme  
Sous-prieur à Wood Barton, Angleterre (1912)

La propriété passa, en 1883, aux mains d'un cultivateur qui la partagea en lots de vente. Récemment, elle fut acquise par la *Brompton Pulp and Paper Company* qui ne se préoccupe guère, on l'imagine, de continuer la tâche entreprise par les Pères Trappistes.

Du moins, la présence de ces derniers avait offert une preuve de plus que, sur le mouvement de colonisation dans le Canton de Ditton, avait soufflé l'influence religieuse et catholique. Elle attestait aussi que, là comme ailleurs, l'homme de Dieu a su donner l'exemple du sacrifice, du dévouement, de la charité. Nous verrons qu'il en fut ainsi dans les deux autres cantons de la colonie, Emberton, ou Chartierville, Chesham ou Notre-Dame-des-Bois.

(À SUIVRE)

**C.-Edmond CHARTIER,**

Professeur au Séminaire de Sherbrooke.

---

## A travers Paris

---

SOMMAIRE. — *L'Arc-de-Triomphe*, oeuvre de patriotisme. — *La Basilique de Montmartre*, oeuvre de foi. — *Notre-Dame-des-Pauvres*, oeuvre de charité.

---



l'heure où nous revisons ces notes, prises au cours de voyages déjà lointains, Paris est menacé d'un nouveau siège. Certes, nous avons confiance que les alliés de France, d'Angleterre et de Russie, auront déjà mis à la raison l'Allemagne et l'Autriche, quand ces lignes paraîtront. Mais, savons-nous jamais ce que l'histoire nous réserve ? Fixons du moins quelques souvenirs des grandeurs de cet incomparable Paris, qu'on ne se lasse jamais d'admirer une fois qu'on l'a visité, qui a ses tares, ses bas-fonds et ses odeurs, sans doute, mais qui a ses charmes aussi, ses beautés et ses parfums.

### L'ARC-DE-TRIOMPHE

Il s'appelle encore *l'Arc-de-l'Etoile*. Ancienne capitale ne possède un monument aussi colossal et aussi majestueux. C'est l'arc de triomphe de la grande armée — de l'armée de Napoléon — et c'est, assurément, l'hommage, en pierre, le plus gigantesque et le plus durable qui ait jamais été rendu à la gloire militaire. *L'Arc-de-Triomphe* est, par excellence, une oeuvre de patriotisme.

Comme ensemble, dans l'harmonie de ses proportions, il est presque irréprochable. Quelle page d'histoire... avec son arc de 29 mètres sur 14 ; avec sa longue suite de boucliers,

## La Colonie du Rapatriement

(SUITE)

---

### VIII. — LE CANTON DE CHESHAM

**P**ARLANT de Chesham, dont la colonisation de Ditton, avait détourné l'attention, Madame C. M. Day écrivait, en 1869 : " Cette étendue de terre n'est pas encore érigée en canton ; et, bien que son extérieur soit défini sur la carte, son intérieur est bien peu connu. Elle est bornée au nord par Marston, à l'est par Clinton et Woburn, au sud par la ligne provinciale et à l'ouest par Ditton. Parmi les petits cours d'eau qui l'arrosent, les uns se déversent, à l'est, dans la rivière Arnold ; les autres, coulant vers l'ouest, aident à former la source de la rivière au Saumon. Le mont La Selle (*Saddle Mountain*) se trouve dans la partie sud-est <sup>(1)</sup>."

En réalité, le relevé des limites et la subdivision du sol arable avaient été faits, dès 1863, par W.W. O'Dwyer, en vertu d'instructions données par la direction du Domaine public le 2 juin 1862 ; seulement, les lettres patentes qui érigeaient Chesham en canton ne furent signées que le 16 août 1869. De même, ici comme à Ditton, une fois l'arpentage terminé, la soif de l'or qu'on y trouvait avait attiré plusieurs aventuriers. Mais cette fièvre tomba bientôt. Aussi, à l'époque des Sociétés, le gouvernement revendit à des colons de bonne foi les lots que ceux-là avaient acquis sur les rives des cours d'eau.

---

(1) *History of the Eastern Townships* (John Lovell, Montréal, 1869).

• • •

C'est donc de 1869 que date la colonisation véritable du canton de Chesham. La Société de Saint-Hyacinthe fit des démarches auprès de M. Boucher de La Bruère pour solliciter une concession de terrains. Comme il semblait qu'il ne dût y avoir là aucune voie de communication avant deux ans, les directeurs se tournèrent bientôt vers Emberton. Au contraire, la Société de Bagot obtenait, le 6 juin 1870, titre de réserve, les *lots* 29-39 du *rang* IV, 23-28 et 38-42 du *rang* V, 28-44 du *rang* VI. Mais, quatre mois plus tard, sur un rapport de MM. Dubrenil et Bronssem, elle s'en désistait et acceptait en échange la troisième réserve du canton de Ditton.

Or, on se le rappelle, en ce même mois de juin, l'abbé J.-B. Chartier s'employait à attirer dans les Cantons de l'Est, en même temps que les *habitants* des vieilles paroisses, les compatriotes rapatriés des Etats-Unis. En août, il reçut la visite de trois de ces derniers, F.-X. Dufresne, de River Point, P.-U. Vaillant et L. Dumaine, de Natick. Renseignements pris, ils achetèrent, du capitaine Farewell, agent du domaine, le dernier les *lots* 17-18 du *rang* IV, Vaillant les *lots* 13-14 du *rang* VI, Dufresne les *lots* 15-16 du même *rang*.

Aucun des acquéreurs pourtant ne visita sa propriété. Il ne comptait même s'y établir et en opérer le défrichement que le jour où un chemin serait tracé à travers le canton. Aussi, dans son rapport de la fin de 1870, le missionnaire-colonisateur disait-il: " J'ai reçu des lettres d'au moins 60 personnes, me manifestant l'intention d'acheter des terres dans ce canton et de venir y résider dans le courant de l'année prochaine. J'ai promis de recommander fortement un octroi suffisant pour ouvrir une voie de communication à travers ce canton ". Que ce soit en vertu ou non de cette

recommandation, la route fut entreprise dans l'automne de 1871, sous la direction de C.-A. Bailey. A la fin de 1874 elle s'étendait jusqu'au *lot 22*.

M. Dufresne n'en avait pas attendu l'achèvement pour s'établir sur son domaine; en avril 1871, il en avait commencé le défrichement. A cet acte, comme à tant d'autres posés dans la colonie, la religion avait présidé. Quand il abattit le premier sapin dans cette forêt vierge, le colon avait à ses côtés le curé de Cookshire, l'abbé P.-E. Gendreau. Celui-ci, l'oeuvre du pionnier qui *abattit* trois acres sur sa propriété et s'y construisit une chaumière. Mais, bientôt reparti pour les Etats-Unis, il n'en revint qu'en 1875 pour trouver installé sur ce *lot 16*, en vertu de l'*Acte du Rapatriement*, un autre colon. Sur le *lot 15*, où il dut se fixer, il éleva une boutique de forge, tout en se livrant à l'exploitation du sol.

Dans cette période également, le colon P.-U. Vaillant, à l'aide d'un octroi de deux cents piastres que lui procura le gouvernement en 1875, établit une scierie. Il jeta en terre la première semence, aidé en cela d'un immigrant venu des Vosges en 1873. Enfin, le 6 février 1874, naquit la première enfant du canton, issue de François Luc, un Belge, et de Delphine Bastien, une Canadienne française.

Comme on le voit, avant la promulgation de l'*Acte du Rapatriement* (1875), il y eut dans Chesham peu d'établissements stables. Ce fut là, comme à Ditton, un perpétuel va et vient de colons canadiens-français, d'immigrants français et belges. A cette date même, trois colons seulement sont fixés sur le sol de cette seconde section de la colonie: P.-U. Vaillant (*rang VI, lots 12-14*); A. André (même *rang, lot 1*); Edmond Fontaine, de Roxton Falls, avec sa femme et quatre enfants (*rang IV, lots 1-2*).

• • •

Comme à Ditton, où il avait été appliqué le 16 avril 1875, l'*Acte du Rapatriement* commença pour Chesham l'ère du développement.

La clause dixième de ce document décrétait la construction, aux frais de l'État, d'un abri temporaire pour les nouveaux venus. Dans le texte, cet abri portait le nom pompeux d' "hôtel". Pour établir celui de Chesham on choisit, dans le rang V1, le lot 18, celui-là même que l'autorité ecclésiastique devait désigner plus tard comme le site de l'église.

Les colons se mirent à l'oeuvre. Presque subitement la colline se trouva déboisée; en une journée, on avait déblayé l'emplacement, converti une partie des arbres en bois de charpente, transporté les matériaux et livré le reste au bûcher. Ce zèle rappelait celui des Iroquois de l'Etat de New York, quand ils érigèrent à Syracuse la première chapelle.

Sous ce toit, qui abrita les pionniers jusqu'au printemps de 1877, l'on compta, à certaines époques, cent cinquante personnes. L'espace réservé à chacune des familles étant assez restreint, on imagine que l'air finit souvent par s'y raréfier plus qu'il n'eût fallu. L'hygiène à cette date n'était guère respectée et les "chétifs insectes" trouvaient, dans ces agglomérations, de quoi se sustenter abondamment. Aussi, à part un malaise général, eut-on à déplorer, dans l'hiver surtout de 1876, des maladies nombreuses. Un incendie, qui éclata en mai, mit le comble à l'horreur de la situation. Les colons parvinrent à protéger "la maison"; mais trois d'entre eux furent complètement ruinés et les autres subirent ce martyre de voir leurs femmes, leurs enfants et leur maigre avoir, le tout enfermé dans un espace de douze à quinze pieds carrés pour chacun, exposés à devenir la proie des flammes.

Les malheureux étaient prêts cependant à supporter leur détresse. Comme toujours, la religion avait consacré les premières de l'établissement; l'"hôtel" n'avait pas tardé à devenir chapelle. Le soir du jour où l'on avait mis la dernière main aux travaux d'érection, pendant que les hommes faisaient " la veillée au village ", ils virent tout à coup, à leur joyeuse surprise, tomber au milieu d'eux l'abbé Alfred Desnoyers, l'un des directeurs de la Société de Bagot. Le lendemain matin 17 juin, après une nuit qui évoquait celle dont nous avons rappelé le souvenir à propos d'Emberton, sur un rocher transformé en autel, le missionnaire célébrait la première messe dite dans le canton et en prenait ainsi possession au nom de Dieu et de la foi.

Pour marquer davantage cette prise de possession, l'on résolut de dédier la desserte nouvelle à l'Immaculée-Conception et d'élever à celle-ci, sur le rocher, une statue à frais communs. M. Desnoyers n'eut pas la peine de continuer la souscription commencée. Neuf ans plus tôt, M. J.-A. Chicoyne avait fait voeu d'organiser un pèlerinage en l'honneur de la Sainte-Vierge, si elle lui obtenait une grâce. Il profita de cette occasion pour remercier sa Reine de la faveur concédée. La statue qu'il offrit fut solennellement installée, le 15 juin 1876, par l'abbé Victor Chartier, alors curé de La Patrie (2). La madone fut décorée du titre de Notre-Dame des Bois et le nom passa à tout le village de Chesham. Celui-ci devint un lieu de pèlerinage annuel pour toute la *Colonie du Rapatriement*.

---

(2) Pour cette circonstance sans doute fut composé le cantique suivant. La piété, pour s'y exprimer en strophes tautologiques et plus ou moins régulières, n'y apparaît pas moins vive et sincère.

## A NOTRE-DAME DES BOIS.

## I

L'onde pure de la fontaine  
 Mêlé son murmure à nos voix  
 Pour saluer l'Auguste Reine.  
 Salut, Notre-Dame-des-Bois !

*(Refrain.)*

Toujours (*bis*) tu seras notre mère,  
 Toujours (*bis*) tu seras notre amour.  
 Tu nous vois tous à tes genoux,  
 Mère si chère.  
 Tu nous vois tous à tes genoux ;  
 Veille sur nous, protège-nous.  
 Toujours (*bis*) tu seras notre mère,  
 Toujours (*bis*) tu seras notre amour.

## II

Salut à toi, sainte colline,  
 Colline de myrthe et d'encens !  
 A ton aspect mon coeur s'incline  
 Et s'ouvre aux pieux sentiments.

## III

Bénis cette chère vallée  
 Où tu règnes par ton amour !  
 Gloire à toi, Mère Immaculée !  
 Amour en tous lieux et toujours !

## IV

A l'ombre de ton sanctuaire,  
 Offre-nous au coeur de Jésus,  
 Et, sous ton aile tutélaire,  
 Fais fleurir en nous les vertus !

## V

Oui, de cet autel, notre asile  
 Et le trône de tes grandeurs,  
 Sur ce peuple heureux et docile  
 Répands tes plus douces faveurs !

## VI

Eloigne de nous les tempêtes  
Où les vertus trouvent la mort ;  
Que ton coeur sourie à nos fêtes  
Et que ta main nous guide au port !

## VII

Puisque par toi de l'indulgence  
Nous gagnons l'insigne faveur,  
Qu'aussi notre reconnaissance  
Par toi remonte au Rédempteur.

## VIII

Près de cette pierre bénie,  
Tombe à genoux, peuple chrétien !  
Et que ta bannière chérie  
S'incline en ce lieu trois fois saint !

## IX

De notre patronne fidèle  
Restons soumis aux douces lois ;  
Tous recourons à sa tutelle ;  
Aimons Notre-Dame-des-Bois !



I. "hôtel", première chapelle (1875-1906).

• • •

Jusqu'à la date de 1877 où nous sommes arrivés, l' "hôtel" avait servi de chapelle provisoire. Maintenant les colons possèdent presque tous leur chaumière rangée autour de " la maison ". Il était temps de transformer le premier abri en une chapelle permanente. Tous les pionniers s'y employèrent par *corvées*, c'est-à-dire gratuitement. Seuls les plus pauvres reçurent leur subsistance en échange de leur labeur. Moins le sanctuaire, tout, balustrade, plancher, y fut l'oeuvre du dévouement. Les banes, dont la première vente eut lieu en juillet 1877, furent confiés à un entrepreneur. Le deuxième temple se trouvait ainsi construit dans la colonie. Le 4 décembre 1878, Mgr Antoine Racine transforma la desserte en paroisse, sous le vocable de Notre-Dame des Bois de Chesham <sup>(\*)</sup>. Il décida en même temps d'y établir un prêtre pour remplacer l'abbé Victor Chartier, curé de La Patrie, qui jusque-là avait simultanément fait la mission à Emberton et à Chesham.

Ici comme à Ditton ce missionnaire avait conduit son oeuvre à bonne fin. Relevant avec persévérance le courage souvent abattu des colons, il avait travaillé au développement de l'entreprise par des relations étroites avec le gouvernement et la Société de Bagot. Dans leurs épreuves surtout, les colons avaient trouvé en lui un véritable soutien. Ainsi, lorsque, dans l'automne de 1877, un ouragan terrible eut ébranlé le toit et brisé les portes de l' " hôtel " transformé, le brave curé se mit à la tête d'une escouade qui construisit un vestibule pour protéger celles-ci et dressa des colonnes pour supporter l'autre. Le 15 juin 1878, il accomplissait à Chesham un dernier acte. Venu en pèlerinage avec ses paroissiens de

(\*) La reconnaissance civile ne fut toutefois accordée que le 30 septembre 1890.

La Patrie, il bénissait la statue qu'il y avait déjà installée deux ans auparavant, le 15 juin 1876 (\*).

\* \* \*

La tâche du premier missionnaire était terminée dès le premier mars de cette même année. Mgr Racine lui avait écrit, ce jour-là: " L'arrivée immédiate d'un curé résident pour Chesham vous permettra de vous dépenser davantage pour votre paroisse et la mission d'Emberton. Chesham y gagnera d'avoir un prêtre résident pour encourager les colons qui y sont déjà et en attirer de nouveaux ". Et, la semaine suivante, l'abbé Georges Talbot venait s'y installer.

Il s'occupa surtout de l'organisation scolaire. Le 13 juillet 1878, la *Gazette Officielle* publiait la demande, faite au gouverneur de la province et à ses conseillers, d'ériger le territoire de la paroisse en une circonscription scolaire distincte de Ditton et d'Emberton. Le 26 octobre suivant, on y lisait l'arrêté ainsi conçu: " Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en Conseil en date du 21 octobre courant et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, faire les nominations suivantes, savoir: *Compton, Notre-Dame des Bois, municipalité nouvelle. Commissaires d'école: MM. En-sèbe Charbonneau, Cyrille St-Cyr, Pierre Robert, Damase Goulet et Joseph Turcotte.* "

L'oeuvre fut continuée avec activité pendant l'administration des successeurs du curé Talbot, les abbés E. Dussault (1878-79), Ferdinand Corrivault (1879-87), J.-Denis Bellemare (1887-1898) et J.-A. Rousseau, curé actuel.

---

(\*) Elle fut remplacée une première fois, le 21 juillet 1901, à la suite d'une retraite prêchée par le Père Poirier, C. S. S. R.; puis, une deuxième fois, le 11 juillet 1909, après une autre retraite présidée par le Père Fissette, de la même congrégation. Cette dernière statue, faite de ciment comme les deux autres, mesure six pieds de hauteur.

C'est sous la direction de ce dernier qu'en 1906 la chapelle de 1875, devenue trop étroite, fut remplacée par la superbe église rurale dont nous reproduisons la photographie. Elle a coûté \$25,000.



La première église de Chesham (1906).

• • •

Combien l'oeuvre avait pris d'ampleur depuis l'époque où les *Sociétés de colonisation* s'y étaient implantées !

En 1875, la population comptait six habitants originaires du Québec et un rapatrié des Etats-Unis. Le 31 octobre 1876, le recensement indiquait 636 colons, dont 320 du Québec, 289 rapatriés et 27 Européens, soit, pour une année et demie, une augmentation de 629. En 1908, le nombre s'était accru à 801 âmes ; en 1914, il s'élève à 959.

Dans ce centre tout prospère à la fois, l'agriculture, le commerce du bois, l'industrie laitière. Que la foi n'y ait pas diminué appert à l'évidence par le fait de la construction du nouveau temple, par la double restauration de la statue de Notre-Dame des Bois et par l'érection d'une chapelle en l'honneur de Saint-Joseph sur le flanc de la montagne (\*).

La bonne entente du pasteur et du troupeau, la fidélité de celui-ci à ses croyances ont fait à Chesham ce qu'elles avaient produit à Ditton. Décidément, ce sont là, pour nos compatriotes qui se livrent à la colonisation, les deux gages les plus certains de la persévérance et du succès !

(À SUIVRE)

**C.-Edmond CHARTIER,**

Professeur au Séminaire de Sherbrooke.

---

(\*) Elle semble avoir été construite pendant l'administration du curé Corriveau. On voulait obtenir par là la protection du saint contre les ravages du vent, toujours si violent dans ces parages élevés. La raideur de la pente, à cet endroit de la montagne, atteste ce qu'il a fallu de courage et de zèle religieux pour y transporter à bras d'hommes les matériaux nécessaires.

## A travers les Faits et les Oeuvres

---

Après sept mois de guerre. — Quelques succès des Alliés. — Les Anglais à Neuve-Chapelle. — Sur le front oriental. — Victoires russes. — La chute de Przemyśl. — Un siège mémorable. — Dans les Dardanelles. — La route de Constantinople. — Importance de ces opérations. — La guerre des blocus. — Les sous-marins allemands. — Echec de la tentative allemande. — Les représailles anglo-françaises. — Le blocus de l'Allemagne. — Un discours de M. Asquith. — L'opinion d'un professeur français. — Au parlement britannique. — Le gouvernement assume la direction des fabriques d'armes. — Déclarations de M. Lloyd George. — Lord Kitchener. — Une réponse de Sir Edward Grey. — Evolution diplomatique. — Au parlement français. — Benoît XV et la paix. — Au Canada.

---



OICI que s'achève le septième mois de la guerre. Et à l'ouest aussi bien qu'à l'est, les belligérants continuent à se tenir en échec, avec les habituelles alternances de succès et de revers.

En ces derniers temps, toutefois, il a semblé que les Alliés accentuaient leur effort et prenaient un ascendant appréciable. Dans les Flandres, les Anglais ont infligé aux Allemands une défaite indéniable, après un engagement meurtrier. Leur offensive s'est produite entre la Lys et le canal de la Bassée. L'infanterie britannique, appuyée par la grosse artillerie française, s'est emparée du village de Neuve-Chapelle, et s'est avancée au nord-est de ce village, dans la direction d'Anbers, et au sud-est vers le Bois de Riez. Les tranchées allemandes capturées étaient encombrées de cadavres. Un millier de soldats tentons et plusieurs officiers ont été

## La Colonie du Rapatriement

(SUITE ET FIN)

### IX. — LE CANTON D'EMBERTON (1)

**L**A rivière Petite Ditton prend sa source dans le canton d'Emberton. En 1863, on y fit la découverte de gisements aurifères. La trouvaille eut pour effet d'attirer vers ce canton les chercheurs d'or, les premiers hommes qui aient pénétré dans cette forêt. Aussi le *Bureau des Terres* donna-t-il des instructions, le 14 septembre 1864, pour qu'il fût subdivisé. L'arpentage en fut en effet opéré, cette année-là même, par les soins d'O'Dwyer. Seulement, les lettres patentes qui érigeaient le canton en section distincte ne furent octroyées que le 1er septembre 1870.

• • •

La fièvre de l'or ne put longtemps y retenir les chercheurs : ni le motif n'était assez noble, ni l'exploitation assez fructueuse. Comme Ditton et Chesham, Emberton allait devoir son expansion à la colonisation agricole. C'est l'honneur des *Sociétés de colonisation* d'y avoir introduit une population stable et laborieuse.

Celle du comté de Verchères fit les premières démarches. Après avoir sillonné les cours d'eau et scruté leurs sables, trois de ses membres, le docteur A. B. Craig, C. Dansereau et R. Marchesseault, résolurent d'y établir une colonie. Sur leurs instances, le gouvernement fit tracer, en 1869, le chemin

---

(1) Sur certaines cartes, il porte la désignation de Pemberton (*Revue Canadienne*, avril 1914, pp. 324-5).

Verchères à partir de l'extrémité ouest, du côté de Ditton, et il en confia l'établissement à Nap. Colette. La route fut achevée en 1872, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le village d'Emberton ou Chartierville. En même temps, la *Société* entreprenait en 1871, sur les *lots* 51 et 52 du *rang* I, un défrichement assez considérable. Un colon en fit, quatre ans plus tard, l'acquisition; mais la croissance des mauvaises herbes paralysa son travail. Enfin, un arrêté ministériel du 18 mai 1875 mettait à la disposition des colons rapatriés les autres propriétés de la *Société*. Cet acte officiel marqua la fin de ses opérations.

L'effort le plus sérieux pour coloniser ce canton fut, comme dans les deux autres, celui de la *Société de Saint-Hyacinthe*. Le 22 avril 1870, elle obtenait une réserve de 10,051 acres, répartis entre les quatre *rangs* du canton. Immédiatement, elle se mit en campagne et s'aïda des journaux. Le 27 mai, applaudissant à son programme d'action, *Le Piconnier de Sherbrooke* disait : " La *Société* vient de faire appel aux Canadiens des Etats-Unis... Nous sommes heureux de ces démarches de la *Société de Saint-Hyacinthe*, la première qui se soit mise à l'oeuvre d'une manière pratique. "

Pour donner plus de poids à leur propagande, les directeurs partirent, le 13 juin, en vue d'explorer la région. A la délégation de Saint-Hyacinthe, composée de MM. Olivier Chailifoux, Eusèbe Brodeur, Camille Lussier et J.-Adolphe Cicoyne, s'étaient joints MM. P.-S. Gendron, M. P., Antoine Casavant et Joseph L'Heureux, directeurs de la *Société de Bagot*. A Coaticook, où il arriva le soir même, le parti s'annexa le curé, l'abbé J.-B. Chartier, agent de colonisation. Un rapport, publié peu après par le groupe des visiteurs, raconte en ces termes les péripéties de leurs courses (2) :

(2) Dans le numéro de mai 1914 (pp. 411-12), la *Revue* a déjà résumé cet intéressant document. Nous le reproduisons textuellement, à cette place qui est la sienne.

“ Le lendemain, 14 juin, à 6 heures a. m., nous partîmes en voiture, accompagnés de l'arpenteur M. Lippé. Nous traversâmes les cantons de Compton et d'Eaton jusqu'à Cookshire. Le Rév. Messire Gendreau est parti avec nous pour visiter notre canton.

“ Après avoir traversé le canton de Newport, l'expédition atteignit le soir un hôtel situé au commencement de Dittou. Malgré notre nombre, nous pûmes avoir des lits, une bonne table et tout le confort désirable; nous fûmes surpris de trouver un tel progrès dans une région que nous croyions d'avance n'être habitée que par des maringonins.

“ Le lendemain, 15 juin, dès le matin, nous étions rendus aux confins de la civilisation, à la mine de M. Pope, où nous prenons le déjeuner. A 8 heures, le départ sonne; l'arpenteur ouvrait la marche, et traçait un *chemin plaqué* que le reste de l'expédition suivait, et qui servira désormais de voie de communication directe entre la mine et notre camp.

“ Vers 1.30 heure p. m., nous étions sur le tracé du chemin Verchères. Cette partie du rang I que nous venions de traverser offre un bon sol, couvert de bois mêlé, très clair et très élevé: c'est, au reste, les caractères dominants de la forêt d'Emberton.

“ Nous suivîmes le tracé du chemin Verchères, en gagnant l'Est, jusqu'au lot 19, sur les bords d'une charmante petite rivière que nous baptisâmes, du nom de notre digne et zélé président, rivière Tétreault <sup>(\*)</sup>.

“ Le premier objet qui attira notre attention fut un arbre rongé par les castors; nous décidâmes de camper en cet

---

(\*) C. président n'était autre que l'abbé François Tétreau, décédé en 1897, après avoir enseigné pendant près de cinquante ans au Séminaire de Saint-Hyacinthe, dont il était alors, croyons-nous, le procureur. Sur cet apôtre *Le Collégien* (Vol. IV, 1909-10, pp. 29, 47, 84, 278, 339) a publié un certain nombre d'études. Elles témoignent à la fois du large esprit, du grand cœur et de l'influence considérable de ce prêtre modeste.

endroit. Avant que les travaux du campement fussent commencés, le Révérend Messire Chartier prit une hache et nous invita à abattre le premier arbre au nom de la patrie et de la religion : il donna le premier coup de hache et nous suivîmes son exemple tour à tour : au bout de quelques instants, l'écroulement de l'arbre, les hurrahs et les coups de fusils résonnaient à la forêt d'Emberton les premières plaintes de la civilisation. Ce premier arbre abattu devait nous être d'une grande utilité.

Notre camp fut ensuite construit : plusieurs troncs d'arbres posés en carré servirent de charpente et des branches, tiges et racines autour et entrelacés de branches de bois et de racines, formaient les quatre murs ; des traverses allaient d'un bout à l'autre et renouées de larges troncs reposaient sur le toit. Un feu fut allumé pour chasser les maringonins, et un copieux repas de jambon rôti à la broche termina la journée.

Le premier arbre tombé sous notre cognée n'était autre qu'un énorme bouleau blanc, nous avons par son bois et son écorce, les plus grands services. L'écorce, nous avons fait d'abord les vaisseaux à usage de notre modeste cuisine ; nous en avons fait aussi notre table ; ensuite nous l'avons employée pour tapisser notre tente ; elle servit encore pour faire nos tables de nuit et le jour de la Fête-Dieu, et nous l'avons employée pour faire nos lits. Avec le bois, on fit la table d'autel et un pupitre ; on creusa la fosse dans laquelle une croix fut plantée. Sur un tronc d'arbre, sur l'écorce de notre arbre, j'ai écrit sur le tronc au *arrière de Saint-Hyacinthe*, qui est publiée dans les colonnes de ce journal, le 18 juin. Le premier soir que nous avons conché dans la forêt, le sommeil nous vint plus ou moins, grâce aux hurlements continuels et lugubres des hiboux, excités sans doute par le tapage que nos opérations firent en arrivant, et surtout attirés par le grand feu qui brûlait près de notre cabane.

“ Le lendemain, 16 juin, jour de la Fête-Dieu, vers 8 heures a. m., le Révérend Messire Chartier célébrait les saints mystères sur l'autel que nous avions érigé dans notre camp. Les explorateurs de Bagot s'étaient rendus pour assister à la messe ainsi que les employés catholiques de la mine d'or (Pope). Un pain fut béni et distribué comme dans nos vieilles paroisses; une collecte, faite pour acheter le premier objet de culte de la future chapelle, rapporta une assez jolie somme avec laquelle fut acheté un crucifix qui fut placé sur l'autel de la première chapelle). Le Révérend Messire Chartier adressa quelques mots de circonstance qui firent une impression sensible sur cette assistance composée d'une dizaine de personnes.

“ Comme l'endroit où nous étions sera, selon toute probabilité, le site d'une église et d'un village, nous l'avons appelé *Chartierville* en l'honneur du Révérend Messire Chartier, qui en fit la première démarche comme agent de colonisation.

“ Après la messe, nous partîmes pour visiter la partie est du canton...

“ Nous sommes arrivés à Chartierville, le 16 au soir, vers 7.30 heures. Ceux qui étaient restés au camp avaient fait une chaussée dans la rivière Tétreault avec des poutres coupées par les castors et avec l'écorce de notre fameux bouleau. Le courant, arrêté par cette digue, forma un bassin, dans lequel ils prirent une soixantaine de truites, qui servirent à nous faire observer le vendredi, qui tombait le lendemain.

“ Après avoir assez bien reposé, nonobstant le vacarme des hiboux, dont le nombre augmentait de nuit en nuit, nous sommes partis le 17 juin au matin, pour visiter la partie ouest du canton et revenir à la mine prendre la route de Saint-Hyacinthe. Avant notre départ de Chartierville, une croix béniite et plantée le long du chemin Verchères, et un récit :

taillé de tout ce qui s'était passé fut écrit sur un *parchemin* formé de l'écorce de notre bouleau, signé par nous tous, et affiché sous notre cabane. ”

En mémoire de cette exploration, le *chemin plaqué* reçut le nom de Saint-Hyacinthe. Le gouvernement le fit ouvrir à l'automne, sous la surveillance de Nap. Colette. On entendait le pousser jusqu'aux confins du New-Hampshire, afin de favoriser le retour des nôtres par cette route et leur établissement dans la région nouvelle. On espérait même que nos voisins le continueraient chez eux. Le projet fut exécuté en partie et l'on put voir, le 28 décembre 1878, un traîneau tiré par quatre chevaux se rendre par là de La Patrie au lac Connecticut.

Après la rentrée de la délégation, renseignée par le rapport de ses membres la *Société de Saint-Hyacinthe* entreprit, en octobre 1870, un premier défrichement. On *abattit* dix acres sur le *lot 23* et trois sur chacun des *lots 26* et *27* du *rang I*. Au printemps suivant, on nettoya le sol, on l'ensemença et l'on construisit pour les colons attendus un abri temporaire.

Leur arrivée fut favorisée par l'activité de M. J.-B. Lalime, qui consentit à se faire, sans rémunération et par pur désir de rendre service à la cause nationale, l'agent de la *Société*. Il accepta de passer l'été à Chartierville où, malgré la mauvaise température, il put planter des pommes de terre et semer de l'avoine qui donnèrent à l'automne un bon rendement. Tout en s'occupant ainsi, il se prodigua pour attirer des colons. Déjà, en avril, Damase Champoux s'était établi, avec son épouse Angèle Goulet, sur le *lot 24* du *rang II*. Alfred Cardinal, qui devait périr en 1873 égaré dans la forêt de Ditton, avait pris le *lot 27* du même *rang*. Par les soins de l'agent, un immigrant belge, Honoré Dion, remplaça Cardinal

en mai 1873 et cultiva le *lot 23* du *rang I*. Le 24 octobre 1874 sa femme, Marie Ramaheurs, y donna le jour à Albert-Ferdinand-Emard, le premier enfant né dans les limites d'Emberton et qui fut baptisé à Ditton par l'abbé Blanchard, le 27 mai 1875.

Jusqu'au mouvement provoqué par l'*Acte du Rapatriement*, Dion et sa famille, composée de huit personnes, furent les seuls habitants du canton. Le 29 septembre 1875, l'effet de cet *Acte* capital commença à s'y faire sentir sérieusement. Ulric Chayer, venu de North Adams, Mass., y prit les *lots 31* et *33* du *rang II*. Treize mois après sa promulgation, le 31 octobre 1876, la population était passée de 8 à 322, ce qui produisait une augmentation de 97.5 pour cent. Elle comprenait 240 habitants venus du Québec, 70 Canadiens rapatriés et 12 Européens.

Tous ces colons firent les premiers essais de culture à l'est du chemin de Saint-Hyacinthe, vers l'endroit qu'occupe maintenant la chapelle.

• • •

Les colons eussent désiré élever celle-ci à l'endroit même où, le 16 juin 1870, avait été dite la première messe dans la région. Les circonstances ne l'ayant pas permis, on y réserva du moins un arpent de terre comme propriété de l'église. La croix, qu'on y renouvelle selon les besoins, et le pèlerinage, qu'y fait périodiquement la paroisse en corps, rappellent au souvenir le mémorable événement dont la rivière Tétéreault fut le théâtre. Puis, le 17 mai 1876, l'abbé Victor Chartier, curé de La Patrie et premier missionnaire de la région, désigna pour le temple le site actuel.

Le successeur de l'abbé Chartier à la cure de La Patrie, l'abbé F.-X. Desrosiers, fut comme lui chargé de la desserte

d'Emberton jusqu'à la nomination de l'abbé Dutil comme premier curé. Celui-ci, mort prématurément, fut remplacé par le Père Jérôme, trappiste, auquel succédèrent les abbés A. Lebel, A. Tremblay, J. D. Bernier, A.-H.-J. Perrin et Charles-A. Gariépy, curé actuel.

Sous l'administration de ces différents pasteurs, la chapelle, construite en 1878, fit place à une coquette église de campagne qui fut inaugurée avec pompe le 12 juillet 1899. La paroisse, déjà érigée canoniquement en 1878, obtint en 1890 la reconnaissance civile. Le cimetière, adjacent à l'église, fut agrandi le 17 mai 1903. Le presbytère, restauré une première fois le 20 mai 1894, une seconde fois le 25 septembre 1898, fut refait à neuf le 8 août 1910.

Le développement éducationnel a concouru avec le progrès dans l'ordre religieux. On y a construit quatre écoles : celle du village, partagée en deux classes, construite en 1880 et renouvelée en 1907, reçoit 102 enfants; celle du rang Saint-Paul (1895, 1905) en contient 37; celle du rang Saint-Hyacinthe (1893, 1897) en a 29; celle du rang Verchères (1887, 1912), 32.

L'agriculture, l'industrie et le commerce ont suivi une ascension parallèle. La richesse du sol favorise la croissance du grain. Le bois abonde. Quatre magasins généraux alimentent la population. La *Société de fabrication de beurre et de fromage de Chartierville* répand avec abondance les produits laitiers. On y compte deux boutiques de forge, un moulin à scie et un moulin à farine.

• • •

Depuis quelques années, ce développement du canton a failli être entravé. Le gouvernement a vendu à de puissantes compagnies le droit de pratiquer dans ces forêts la coupe du

bois. Il s'ensuit que les colons ne peuvent obtenir les lettres patentes qui les rendraient maîtres chez eux. Si l'on ajoute à cet ennui la dépression causée par le pillage des essences forestières et la perte de revenu qui en découle pour les concessionnaires, l'on comprendra l'embarras des colons. Un tiers environ d'entre eux sont ainsi les tributaires de la *Guelph Patent Cask Company* et de la *Brompton Pulp Company*. Malheureusement, leurs réclamations auprès des autorités, même quand ils les appuient du témoignage des inspecteurs envoyés par notre Ecole forestière, ne sont guère exaucées. Qu'il y a loin de la protection que leur assurait l'*Acte du Rapatriement* à celle que leur accorde l'administration actuelle !

Les esprits dirigeants de la paroisse se préoccupent de cette pénible situation. Bientôt, nous croyons le savoir, un *factum* portera à la connaissance du gouvernement et du peuple la façon dont on paralyse en fait l'agriculture, bien qu'on prône en paroles le retour à la terre. Ce sera un beau geste de plus de la part des pasteurs qui, non contents de veiller aux intérêts spirituels de leurs ouailles, s'inquiètent aussi de les aider à atteindre la prospérité matérielle.

#### CONCLUSION

De cette excursion à travers l'histoire des trois cantons qui constituèrent la *Colonie du Rapatriement*, Emberton ou Chartierville, Chesham ou Notre-Dame des Bois, Ditton ou La Patrie, qu'allons-nous maintenant conclure ? Ce qui ressort tout naturellement de la démonstration.

Ces trois cantons devaient être, à l'origine, une forteresse protestante et anglo-saxonne. L'oeuvre des sociétés de colonisation, du gouvernement, des missionnaires et du peuple canadien-français, en a fait un foyer de vie française et catho-

lique. Qu'est-ce à dire, sinon que l'influence de l'Eglise a produit là le résultat qu'elle obtient partout où elle exerce son action ? Grâce à ses prêtres, le progrès a été rapide et durable et les centres formés par eux sont devenus de véritables paroisses agricoles. De leur côté, les fidèles, stimulés par le zèle conjoint de leurs pasteurs et du gouvernement, sont demeurés fidèles à leur caractère national de peuple agriculteur et croyant.

L'histoire des trois cantons, comme celle de toutes les régions de colonisation canadienne-française, est la preuve palpable de ces vérités. Puisse-t-on les comprendre et les retenir pour le plus grand bien, pour le progrès matériel et moral du pays tout entier !

**C.-Edmond CHARTIER,**

Professeur, au Séminaire de Sherbrooke.

---

ro-  
son  
ra-  
les  
le  
de-  
eur

les  
ave  
les  
et

oke.

